HAL open science

La caricature au risque des autorités politiques et religieuses

Dominique Avon

To cite this version:

Dominique Avon (Dir.). La caricature au risque des autorités politiques et religieuses. Presses universitaires de Rennes, 201 p., 2010. ⟨halshs-00536911⟩

HAL Id: halshs-00536911

https://shs.hal.science/halshs-00536911v1

Submitted on 8 Jun 2023

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

Autorisation HAL

HAL Authorization

OpenEdition Books

Presses universitaires de Rennes

La caricature au risque des autorités politiques et religieuses | Dominique Avon

Introduction

Dominique Avon

p. 7-12

Texte intégral

1 Objet d'une crise internationale sans précédent par sa nature, son ampleur – d'aucuns ont parlé de « délire planétaire » –, son intensité et sa brièveté, l'« affaire des caricatures de Mahomet » permet de mettre en évidence les usages de conceptions du sacré dans l'espace public à l'époque contemporaine. La dénonciation de la maladresse et de la provocation, de la malveillance et de l'instrumentalisation de l'« affaire » traverse tous les camps.

La presse tache de décoder les ressorts des gestes et paroles des différents protagonistes, y compris ceux des médias eux-mêmes, donnant l'impression d'une cacophonie. Des valeurs et principes présentés comme intouchables se combinent avec des arguments plus prosaïques : liberté *vs* respect, paix civique ou vide social quand ce n'est pas moral, narcissisme et autoritarisme, frustration ici ou arrogance là, préoccupations électorales, sécurité des soldats engagés à l'extérieur des frontières, appât du gain et misère, corruption et fanatisme, volonté de déstabilisation et prosélytisme… Les vagues retombent aussi vite qu'elles étaient montées. Au total, selon une enquête du magazine en ligne danois *eJour* publiée début mars 2006, les « caricatures » ont été publiées dans 143 journaux de 56 pays : Europe (70), États-Unis (14, parmi lesquels aucun journal national), Canada (3), Australie (2), Nouvelle-Zélande (3), Japon (1). Huit pays majoritairement musulmans font également partie de la liste : Égypte, Algérie, Jordanie, Arabie Saoudite, Maroc, Malaisie, Indonésie et Bosnie-Herzégovine[1].

2 Le réel existe, nous devons tenter de l'approcher. Cette affirmation, qui flirte avec un certain esprit de l'école méthodique en histoire, peut sembler incongrue. Le handicap est lourd, qu'on en juge par la formule si souvent avancée : « Il n'y a pas une *réalité historique,* toute faite avant la science, qu'il conviendrait simplement de reproduire avec fidélité[2]. » Raymond Aron a raison d'écrire que le chercheur, pétri d'intentions et de déterminations, n'est pas passif, que la production historienne n'est jamais une collection de faits classés et hiérarchisés qui se suffiraient en guise d'explication, que le fait n'est pas transparent, indépendant de l'esprit qui l'observe, cherche à le comprendre et du contexte dans lequel il le pense, que l'écriture de l'histoire est, en un mot, reconstruction. Pour autant, une seule chose, et non une infinité, s'est produite, ici et à ce moment, et cet objet, qui a produit une trace avant qu'elle ne devienne parfois un « lieu de mémoire », ne doit pas disparaître derrière la mise en forme. Affranchis de la prétention à revendiquer une histoire conçue comme mode

global et positif de connaissance, nous acceptons cette invitation à la modestie du chercheur, mais en rappelant qu'elle repose sur un consensus préalable : tel événement a eu lieu et pas tel autre, telle parole a été prononcée et pas telle autre, tel geste a été accompli et pas tel autre. Nous avons besoin, en amont de l'étude des représentations, de retrouver le fil du récit. Pourquoi ? Parce que plus la polémique est virulente, plus grande est la propension à opérer un tri rapide et partial parmi ce qui est susceptible de renforcer une conviction ou un engagement préalable[3].

3 En conclusion d'un colloque organisé par l'Académie britannique sur l'historiographie marxiste, le 13 novembre 2004, Éric Hobsbawm a prononcé ces mots d'invitation en faveur d'un front de la « raison » : « Le premier danger politique immédiat qui menace l'historiographie actuelle est l'"anti-universalisme" : "Ma vérité est aussi valable que la tienne, quels que soient les faits." Cet anti-universalisme séduit naturellement l'histoire des groupes identitaires dans ses différentes formes, pour qui l'objet essentiel de l'histoire n'est pas *ce* qui s'est passé, mais *en quoi* ce qui s'est passé concerne les membres d'un groupe particulier. [...] L'attrait du relativisme s'exerce sur l'histoire des groupes identitaires. Pour différentes raisons, l'invention de masse de contrevérités historiques et de mythes qui sont autant de déformations dictées par l'émotion, a connu un véritable âge d'or au cours de ces trente dernières années[4]. » Et l'historien britannique de citer des exemples récents pris en Inde, aux États-Unis et en Italie. Au cours des cinq derniers siècles, le rayonnement de ce qui a été pensé et vécu dans les sociétés de la partie ouest du continent eurasiatique a été considérable. Est-ce céder à une forme d'ethnocentrisme que de dresser ce constat ? Non, sous deux conditions. La première consiste à rappeler que d'autres foyers majeurs de rayonnement ont existé avant celui-ci ; la seconde à s'abstenir de lui accorder un signe et le dernier mot. Les *cultures,* trop souvent esquissées à partir de critères simplistes, sont poreuses. La sécularisation y a élargi son champ par à-coups (économie, politique, droit, sciences,

arts, loisirs) provoquant, du côté des religions monothéistes notamment, des formes de réponses variées : ici condamnation radicale et tentative d'édification de contre-sociétés, là contribution à la définition commune de concepts ou de « valeurs » et engagements individuels et collectifs au service du développement même de ces sociétés[5].

4 Dans le cas de l'« affaire des caricatures », derrière une tendance superficielle de face à face entre deux ensembles – liberté de dire au point de blesser d'un côté, liberté de croire au point d'être protégé dans sa croyance de l'autre –, il est frappant de constater que les réactions fonctionnent avec des référentiels souvent tout autant nationaux que transnationaux, illustration de la force de certaines langues dans lesquelles un « nous » se pense, et du processus général – même s'il est discontinu – de sécularisation qui tient compte d'une histoire au sein de frontières souvent assez récentes. L'objet de cet ouvrage vise à partir de la réalité de ce terrain en prenant en compte la moyenne durée. La France y tient une place particulière, dans la mesure où la liberté de croire et de pratiquer exclut, à l'exception des territoires subsistant sous régime concordataire, le bénéfice d'une protection juridique particulière. Dans d'autres États de l'Union européenne (Allemagne, Grande-Bretagne, Danemark, Espagne, Portugal), des dispositions relatives à la condamnation du blasphème existent. Elles ne sont pas appliquées, notamment du fait de l'existence de la Cour européenne des droits de l'homme. Cette institution a, en effet, privilégié l'un des deux termes en jeu par un arrêt de 1976 : « La liberté d'expression constitue l'un des fondements essentiels d'une société démocratique et vaut même pour les idées qui heurtent, choquent ou inquiètent[6]. » Cependant, deux arrêts (en 1994 et 1996) ont reconnu l'existence d'un droit à ne pas être blessé dans ses croyances religieuses dans un contexte où ces dernières sont de plus en plus vécues sous un mode identitaire.

5 Hasard du calendrier, dix-huit ans après le lancement d'un projet de Musée de la caricature, celui-ci a ouvert ses portes,

à Londres, au plus fort de la crise des « caricatures de Mahomet » (février 2006). C'est à la fin du XVIIe siècle qu'un Italien, Pier Leone Ghezzi, défriche ce champ d'expression. Au siècle suivant, l'Anglais William Hogarth voit ses dessins illustrant les maux de la société affichés dans les vitrines des magasins avant que des passants ne les louent pour quelques jours[7]. « La première profusion de caricatures, explique Jean-Noël Jeanneney, date de la fin de l'Ancien Régime, de la Révolution et de l'Empire. Elles étaient marquées d'une brutalité qui nous stupéfie aujourd'hui. [...] On y voit des bacchanales de moines dans les couvents transformés en bordels, un sans-culotte se torchant avec un bref du pape, l'arrivée du même pontife aux enfers[8]. » La caricature vient habiter la presse au XIXe siècle, période durant laquelle ses auteurs s'accordent une grande liberté de ton sur les sujets politiques et – en partie – religieux, au point d'être qualifiés de féroces. Par contraste, le premier XXe siècle paraît davantage conformiste, sinon pour stigmatiser telle ou telle catégorie de la population, les juifs étant les principales victimes de ces traits. Les années 1960 ouvrent une nouvelle ère durant laquelle, en Europe et sur le continent nord-américain, les tabous autour de la sexualité et du sacré religieux sont secoués.

6 Comment situer cette crise internationale qui a placé les discours sur le prophète de l'islam au cœur des débats ? Elle s'inscrit dans un contexte géopolitique marqué par l'impasse et l'aggravation du conflit israélo-palestinien, les attentats du « 11 septembre », la guerre en Afghanistan, le renversement de Saddam Hussein décidé par les États-Unis et la guerre en Irak, l'implication croissante de l'Union européenne au Proche et au Moyen-Orient, la perpétuation du contentieux au Cachemire. Le renforcement des inégalités entre les États et au sein de chacune des sociétés participe d'un accroissement des tensions de type géopolitique ou confessionnel. D'où un débat sur des « valeurs », posé en mode mineur ou majeur, en particulier dans les sociétés européennes où la parole circule plus librement qu'ailleurs et où les phénomènes migratoires du

dernier demi-siècle suscitent de nouvelles manières de dire le « nous ». Cette interrogation traverse également les sociétés majoritairement musulmanes confrontées à un sentiment d'humiliation et de rejet, en regard d'un passé exalté. Ce sentiment complexe a plus de mal à se dire en raison des limites constatées dans le monde de l'édition de langue arabe[9] ou ourdou (le cas du persan est différent) d'une part et, d'autre part, des restrictions, emprisonnements et condamnations dont sont victimes les journalistes[10].

7 C'est à cette aune qu'il importe de lire les événements des deux dernières décennies rapportés par la presse. En 1988, des catholiques traditionalistes incendient des cinémas, provoquant des blessés, lors de la projection du film *La dernière tentation du Christ* de Martin Scorsese. En février de l'année suivante, l'ayatollah Khomeyni lance une *fatwa* appelant au meurtre de Salman Rushdie, après la publication des *Versets sataniques*[11]. Quatre ans plus tard, Taslima Nasreen est condamnée à mort pour son livre *La Honte* (1993) qui dénonce l'oppression des femmes ; elle trouve refuge en Suède. Au printemps 2004, la législation française sur les « signes » religieux dans les écoles suscite des débats dans les pays de l'Union européenne et des manifestations au Proche-Orient. Le 2 novembre 2004, le cinéaste Theo Van Gogh est assassiné après la diffusion de son film, *La Soumission,* qui dénonce la violence des femmes dans les sociétés majoritairement musulmanes et projette sur un corps de femme dénudé et lacéré des images de versets du Coran. Lors de son procès, l'assassin Mohamed Bouyeri affirme que Mohammad lui-même « prêchait la violence[12] ». Au printemps 2005, la question du statut et du traitement des prisonniers de Guantanamo est avivée par le bruit de « profanations du Coran[13] ». Les violences qui frappent les banlieues françaises, durant l'automne 2005, sont interprétées par certains observateurs – notamment dans le monde arabe et anglo-saxon – en termes confessionnels. En Pologne, le parti conservateur Droit et Justice de Lech Kaczynski remporte les élections législatives

avec l'appui de la populaire et controversée Radio Maryja[14] ; peu après, le mensuel polonais *Machina* publie en couverture l'icône de la Vierge noire de Czestochowa, en remplaçant les visages de Marie et de Jésus par ceux de la chanteuse Madonna et de son enfant, provoquant la réaction du quotidien catholique *Nasz Dziennik* contre ce « nouvel acte de profanation des symboles sacrés[15] ». D'autres faits passent plus ou moins inaperçus. Ainsi, après plainte déposée par des oulémas indonésiens, la maison Chanel doit détruire tous les modèles d'une robe de soirée sur laquelle a été brodée un verset coranique. Warner Books convainc l'universitaire Harold Bloom à renoncer à un chapitre sur Jésus dans un essai intitulé *Genius. Une mosaïque de cent grands esprits créateurs,* et Gallimard publie la correspondance de Françoise Dolto en censurant une phrase faisant allusion à ses adversaires « juifs communistes ou procommunistes » dans le champ de la psychanalyse[16]. Le fait remarquable est le dépassement des frontières dans toutes ces affaires et la vitesse de mobilisation.

Le projet initial de cet ouvrage collectif reposait sur une vaste ambition. Nous envisagions une quinzaine de contributions pour donner un aperçu général des attitudes contrastées autour de ce support qu'est la « caricature » représentant un sacré religieux et un sacré politique, souvent intrinsèquement liés. Pour révélateur qu'il soit, le panorama aurait pu être plus riche encore. On regrettera en particulier que les propositions d'article portant sur le cas israélien d'une part et sur le cas turc d'autre part n'aient finalement pas été remises. En l'état, deux parties peuvent être distinguées. La première porte sur les traditions de la caricature politique et religieuse : elle s'ouvre sur la situation française, la plus familière aux lecteurs, pour s'élargir à d'autres horizons (Russie, Liban et Iran, Indonésie). La seconde est une approche empirique de la réception de l'« affaire des caricatures de Mahomet » dans des pays au profil confessionnel variable et aux pratiques politiques contrastées (France, Algérie, Grande-Bretagne, États-Unis). Comme on pourra le constater, ces dernières ne peuvent être

réduites à une bipartition distinguant d'un côté des États démocratiques et de l'autre ceux qui ne sont pas qualifiés comme tels. Pied de nez aux tenants du « choc des civilisations », la liberté d'expression exerce une force d'attractivité qui ne s'arrête pas aux frontières.

*

9 Que chacune et chacun des auteurs qui ont eu le courage et la patience de mener jusqu'au bout leur recherche sur ce sujet délicat soient d'autant plus remerciés. Je ne partage pas toutes les analyses qui ont été proposées, mais ma gratitude est vive à l'égard de ces contributeurs qui ont accepté de mettre leur compétence et leurs connaissances au service de l'histoire comparée.

Notes

1. « Les caricatures de Mahomet surtout reprises en Europe », *Libération,* 2 mars 2006. « Les caricatures de Mahomet publiées dans 143 journaux », *Le Monde,* 3 mars 2006.

2. Aron R., *Introduction à la philosophie de l'histoire. Essai sur les limites de l'objectivité historique,* Paris, Gallimard, coll. « Tel », 1981, 589 p.

3. Tel est l'objet du document proposé en annexe de cet ouvrage collectif.

4. Conférence d'Éric Hobsbawm, reprise sous le titre : « Le pari de la raison. Manifeste pour l'histoire », *Le Monde diplomatique,* décembre 2004, p. 20-21.

5. Avon D., *Les religions monothéistes (années 1880 – années 2000),* Paris, Ellipses, 2009, 359 p.

6. Cité par Guillebaud J.-Cl., « La nouvelle question religieuse en France », *La Chronique,* octobre 2007.

7. Albert E., « Un tout nouveau musée pour la caricature à Londres », *La Croix,* 24 février 2006.

8. Propos de Jean-Noël Jeanneney recueillis par Labro M., « Les injures d'antan », *Le Nouvel Observateur,* 9-15 février 2006.

9. Le constat est établi une nouvelle fois après la 38e Foire du livre du Caire. Il rejoint les conclusions du rapport du PNUD de 2003.

10. Delfeil de Ton, « Outrages, prophètes et petites pépées », *Le Nouvel Observateur,* 9-15 février 2006.

11. L'appel au meurtre est levé par les autorités iraniennes en 1996. Christian Bourgois, qui a publié la traduction française des *Versets*

sataniques malgré les pressions et les menaces, inaugure au printemps 2006 – en pleine « affaire des caricatures » – sa nouvelle collection de poche intitulée « Titres » par la pièce de Voltaire : *Le Fanatisme ou Mahomet le prophète* (ASSOULINE P., « Pas de fatwa contre Voltaire », *Le Monde 2*, 27 mai 2006).

12. Cité par GOZLAN M., « Et revoilà les fanatiques », *Marianne,* 11-17 février 2006.

13. BIASSETTE G., « La crédibilité des médias américains est à nouveau entamée », *La Croix,* 18 mai 2005. LESER E., « Des rapports du FBI semblent confirmer les profanations du Coran par les geôliers américains à la prison de Guantanamo », *Le Monde,* 27 mai 2005. DANIEL S., « Le scandale du Coran profané », *Le Nouvel Observateur,* 19-25 mai 2005.

14. DASTAKIAN A., « Ave Maryja ! », *Marianne,* 11-17 février 2006.

15. « Les Polonais scandalisés par un détournement de l'icône de Czestochowa », *La Croix,* 10 février 2006.

16. ASSOULINE P., « Précautions de principe », *Le Monde 2*, 1er octobre 2005.

Auteur

Dominique Avon

Professeur d'histoire contemporaine à l'université du Maine est spécialisé dans l'étude comparée des religions. Membre du CERHIO et coordinateur du réseau de recherche interdisciplinaire DCIE (Dynamiques citoyennes en Europe), il est l'auteur de plusieurs ouvrages dont : *Les religions monothéistes* (Ellipses, 2009) ; *Un nouvel âge de la théologie ?* en co-direction avec M.

Fourcade (Karthala, 2010) ; *Le Hezbollah. De la doctrine à l'action, une histoire du « parti de Dieu »* avec A.-T. Khatchadourian (Le Seuil, 2010).

Du même auteur

La caricature au risque des autorités politiques et religieuses, Presses universitaires de Rennes, 2010
Faire autorité, Presses universitaires de Rennes, 2017
Une école théologique à Fourvière ? *in Les jésuites à Lyon*, ENS Éditions, 2005
Tous les textes

© Presses universitaires de Rennes, 2010

Licence OpenEdition Books

Référence électronique du chapitre

AVON, Dominique. *Introduction* In : *La caricature au risque des autorités politiques et religieuses* [en ligne]. Rennes : Presses universitaires de Rennes, 2010 (généré le 08 juin 2023). Disponible sur Internet : <http://books.openedition.org/pur/102840>. ISBN : 9782753567511. DOI : https://doi.org/10.4000/books.pur.102840.

Référence électronique du livre

AVON, Dominique (dir.). *La caricature au risque des autorités politiques et religieuses*. Nouvelle édition [en ligne]. Rennes : Presses

universitaires de Rennes, 2010 (généré le 08 juin 2023). Disponible sur Internet : <http://books.openedition.org/pur/102831>. ISBN : 9782753567511. DOI : https://doi.org/10.4000/books.pur.102831.
Compatible avec Zotero

La caricature au risque des autorités politiques et religieuses

Ce livre est recensé par

Isabelle Saint-Martin, *Archives de sciences sociales des religions*, mis en ligne le 24 septembre 2012. URL : http://journals.openedition.org/assr/23441 ; DOI : https://doi.org/10.4000/assr.23441

La caricature au risque des autorités politiques et religieuses

Ce livre est cité par

Leone, Massimo. (2015) To be or not to be Charlie Hebdo: ritual patterns of opinion formation in the social networks. *Social Semiotics*, 25. DOI: 10.1080/10350330.2015.1080038

OpenEdition
Books

Presses universitaires de Rennes

La caricature au risque des autorités politiques et religieuses | Dominique Avon

Orchestres de presse autour des « caricatures » dans la France républicaine

Dominique Avon

p. 107-135

Texte intégral

1 *France-Soir* est le premier organe de presse à publier les « caricatures » dans l'Hexagone. La Une est accompagnée d'une précision : « Il n'y a dans les dessins incriminés aucune intention raciste, aucune volonté de dénigrement d'une communauté en tant que telle[1]. » 100 000 exemplaires paraissent, soit 25 % de plus que le tirage moyen. Le Maroc et la Tunisie décident d'interdire sa diffusion. Le 6 février, les locaux du quotidien du soir, placé en redressement judiciaire depuis le 31 octobre 2005[2], sont évacués à la suite d'une alerte à la bombe. Son directeur de publication, Jacques Lefranc, est limogé par l'actionnaire principal du journal, l'homme d'affaires franco-égyptien Raymond Lakah, « en signe fort de respect des croyances et des convictions intimes de chaque individu[3] ». Une grande partie de la presse française, quel que soit son point de vue sur les « caricatures », exprime sa désapprobation. Le Conseil français du culte musulman (CFCM), quant à lui, condamne la publication en parlant de « provocation », d'« atteinte au sacré [...] insupportable ». Les membres de cette instance paraissent cependant divisés sur les prolongements à donner à l'affaire. Dans les jours qui suivent, l'avocat de la Grande Mosquée de Paris, Me Chems-Eddine Hafiz, assigne trop tardivement un référé au ministère public[4] pour empêcher la parution des dessins dans *Charlie Hebdo*. Saïd Branine, responsable d'Oumma.com, indique que le principal site musulman francophone ne réagira pas – « Le mouvement de protestation contre les caricatures est parti de l'Arabie saoudite, pays qui se place toujours dans la surenchère religieuse. En France, il y a des sujets plus importants pour les musulmans[5]. » Cependant, la semaine suivante, un article est publié pour dénoncer des traits contre Mohammad qui traversent certaines œuvres européennes ainsi que des discriminations touchant les musulmans en France comme au Danemark[6].

2 L'indignation, la tristesse voire l'inquiétude sont des sentiments qui traversent les propos de ceux qui s'expriment en tant que musulmans[7], du site saphirnews.com déçu par la

réplique du « CFCM [qui] a du mal à coller l'attente des musulmans[8] », jusqu'au Conseil des démocrates musulmans de France[9]. Abderrahmane Dahmane, président du CDMF pourtant réputé proche du ministre de l'Intérieur, réclame le « respect des croyances d'autrui » quand Nicolas Sarkozy déclare préférer « un excès de caricature à un excès de censure ». En pointe dans la mobilisation, et très critique à l'égard du CFCM, figure l'Union des associations musulmanes de Seine-Saint-Denis (UAM 93). Fondée en 2001, cette organisation dont le secrétariat est assuré par Mohamed Henniche, fédère neuf mosquées parmi les plus importantes du département, ainsi qu'une quinzaine d'associations sympathisantes. C'est elle qui est à l'origine de la manifestation parisienne du 11 février, qui rassemble entre 6 000 et 8 000 personnes derrière une banderole indiquant « Respect des religions, liberté d'expression… pas de contradiction[10]. » Au nom du Parti des musulmans de France (PMF), Mohammed Latrèche[11] organise une manifestation à Strasbourg. Ni Marseille ni Lyon ne connaissent de mobilisation remarquable, mais 2 000 personnes se retrouvent à Montpellier à l'appel du « collectif des associations citoyennes musulmanes et non musulmanes de la Région Languedoc-Roussillon » derrière les mots d'ordre : « Islam contre les violences, ne touchez pas au Prophète » ; « Moïse, Jésus, Mahomet : même message[12] ».

3 Durant la première semaine de février, Reporters sans frontière (RSF), la Commission arabe des droits humains et cinq autres organisations de défense des droits de l'homme (Conférence islamique européenne, *Justitia universalis,* Rencontre culturelle euro-arabe, Voix libre – Tunisie –, Association des défenseurs des droits humains – Égypte –) invitent une quinzaine d'intellectuels à débattre, dont Moncef Marzouki et Régis Debray. De l'avis général, les échanges sont de qualité, mais Haytham Mana, porte-parole de la Commission arabe des droits humains, quitte la salle lors de l'intervention du rédacteur en chef de *France-Soir,* Arnaud Lévy. La position de Pierre Veilletet et Robert Ménard, respectivement président et secrétaire général de

RSF, est claire : reconnaissance de l'émotion suscitée et de l'humiliation ressentie parmi les musulmans ; dénonciation de l'instrumentalisation par les États arabes ainsi que l'Iran ; rejet de toute accusation de « "conspiration" des Occidentaux », de « complot » dans la mesure où les médias européens ne demandent pas l'autorisation des pouvoirs publics avant de publier ; enfin, défense du « droit » à la « liberté d'expression » qui ne peut être limité que par la justice. Or, rappellent les deux journalistes, selon la Cour européenne des droits de l'homme la « liberté de la presse inclut le droit de publier des idées, des opinions qui "heurtent", "choquent" ou "inquiètent"[13] ».

4 Le dépouillement de la presse française laisse apparaître une série de prises de positions sur trois thèmes : la tension entre liberté d'expression et expression d'un respect du « sacré » religieux ; l'interrogation autour de la représentation figurée, de l'historicité et de la variabilité de normes ; l'exploration des différentes formes d'altération de la figure de l'« autre », jusqu'à l'atteinte à sa vie.

Liberté d'expression et expression de respect

5 Il est un terrain d'entente unanime pour dénoncer la violence des réactions suscitées dans le « monde musulman » par la publication des douze caricatures. Les régimes arabes, Arabie Saoudite en tête, sont taxés de pratiquer une surenchère pour ne pas paraître laisser le champ libre à une opposition qui fait de la référence à l'islam son principal cheval de bataille. Au-delà, deux ensembles émergent. L'un pour lequel il y a un domaine intouchable (avec des variations allant du respect du « fondement de la foi » à celui qui concerne ceux qui l'expriment), l'autre pour lequel la « dérision » peut porter sur tout objet de pensée (qu'ils distinguent de ceux qui expriment cet objet de pensée). Ou encore : l'un pour lequel le droit au « respect » doit être aussi important que celui à la « dérision » (parfois appelé « diffamation »), l'autre pour lequel le « religieux » est un domaine qui n'est pas plus réservé qu'un autre. La

ligne de partage ne distingue pas exactement les non-confessants et les confessants. Mais ces derniers se reconnaissent majoritairement derrière les positions de Dalil Boubakeur, du grand rabbin de France Joseph Sitruk, ou de Stanislas Lalanne, secrétaire général de la Conférence des évêques de France qui déclare que la « liberté d'expression comporte des devoirs et des responsabilités » quand Mgr Michel Santier explique que la « liberté » ne peut aller sans la « fraternité » – ici malmenée, selon le jugement du président du Conseil pour le dialogue interreligieux de la Conférence des évêques de France.

6 Sur la totalité du territoire français, les manifestants ne rassemblent pas plus de 15 000 personnes. Mais l'opinion française se déclare majoritairement défavorable à la publication. Les résultats du sondage réalisé par l'institut CSA, pour *La Croix,* vont dans ce sens : 54 % des personnes interrogées estiment que les journaux ont eu tort de publier ces dessins[14] – un taux qui diminue chez les catégories sociales supérieures, davantage sensibles au principe de la « liberté d'expression » –, « car cela constituait une provocation inutile », et elles sont entre 60 et 65 % à estimer qu'il est plutôt une « mauvaise chose » de « faire de l'humour » sur l'une des trois religions monothéistes. Cependant, 53 % des Français relevant du même échantillon avouent ne pas comprendre « l'indignation chez certains musulmans » et 78 % manifestent une inquiétude devant la « montée de violences à laquelle on peut assister dans certains pays en réaction à ces publications[15] ». Dans l'éditorial qui accompagne ce sondage, Michel Kubler lance une forme d'avertissement : « La liberté n'a de sens qu'encadrée par une responsabilité : celle des États protégeant la dignité des personnes et des peuples, celle des religions, acceptant un regard critique sur leurs institutions, celle des médias. Car relayer un message symboliquement puissant peut produire du bien, mais parfois aussi alimenter une spirale infernale. […] que chacun […] prenne toute initiative utile pour mieux connaître et faire connaître cette chose étrange qu'est la foi, qui structure l'existence de

millions de personnes et reste si étrangère à ceux qui ne la partagent pas[16]. » Dans *Libération,* Daniel Leconte qualifiera le résultat de ce sondage « pour l'essentiel [de] score de la peur[17] ».

7 La ligne des publications catholiques suit la position du Vatican. L'hebdomadaire *La Vie* manifeste d'ailleurs une certaine gêne à cet égard : « Le front commun des religions pour une sorte de "sanctuarisation" de leurs symboles renforce l'idée reçue que les religions sont obscurantistes et liberticides, comme en témoigne la réaction très laïcarde du Syndicat national des journalistes, qui dénonce la censure des "inquisiteurs"[18]. » À l'inverse, *La Croix* affirme que le pape a évité un « piège évident » : « Cautionner de fait une sorte d'alliance des religions contre la liberté d'expression[19]. » Dans un éditorial de *La Croix,* après avoir indiqué que « Dieu [...] n'est pas affecté par les déformations qu'il subit » mais que le « Dieu personnel [...] des trois grands monothéismes [...] est sensible à ce qui se dit de lui », les « croyants » sont invités à « distinguer les degrés de certaines attaques, verbales ou picturales, dont ils peuvent être l'objet » et à prévenir ceux qui sont susceptibles de conduire ces attaques : « Certes, on ne peut mettre strictement sur la même ligne ce que représentent Abraham et Moïse pour le judaïsme, Jésus pour le christianisme et Mohammed pour l'islam. Mais porter atteinte à leur image revient, pour les fidèles qui se réclament d'eux, à nier le cœur même de leur existence. Pareille violence leur paraîtra insupportable, sans pour autant justifier une autre violence en retour : ce serait prendre Dieu en otage une seconde fois[20]. » *Le Pèlerin* se situe sur une position voisine. Son directeur, René Poujol, écarte toute idée de « délit de blasphème » qui serait imposé par des « régimes politiques peu regardants en matière de droits de l'homme et de respect des minorités religieuses », mais il ajoute que l'« usage » de la « liberté d'expression » ne peut pas être illimité :

> « Si ses détracteurs sont inquiétants, ses thuriféraires, eux, sont insupportables. Pourquoi le droit de tourner en dérision

> les croyances de centaines de millions de fidèles devrait-il l'emporter sur le droit de ces hommes et de ces femmes à voir leurs croyances respectées ? Que des institutions religieuses et les hommes qui les incarnent puissent être brocardés, soit ! On sait trop à quels abus peuvent mener le respect absolu exigé, sous couvert de religion, par des hommes de pouvoir. Mais il y a une différence entre la moquerie qui dénonce ces dérives, parfois criminelles, et la caricature visant le cœur même de la foi des croyants à travers l'image de Moïse, Jésus ou Mahomet. Nul droit à la liberté d'expression ne porte en lui celui de mépriser l'autre[21]. »

8 Contre des « manifestations agressives », l'Église catholique a créé, en 1996, l'association « Croyances et libertés ». En février 2005, le Tribunal de grande instance de Paris a condamné les stylistes Mirhté et François Girbaud, auteurs d'une affiche publicitaire détournant la Cène de Léonard de Vinci, au nom de « l'intrusion agressive et gratuite dans le tréfonds des croyances intimes[22] ». Le jésuite Pierre de Charentenay, rédacteur en chef des *Études,* soutient cet organisme expliquant qu'il fallait mettre un « frein » à certaines pratiques que l'Église catholique aurait laissé faire durant des années. Cette posture rejoint celle de responsables d'instances nationales ou internationales de « dialogue » tel que Ghaleb Bencheikh, président pour la France de la Conférence mondiale des religions pour la paix qui regrette une « volonté de nuire[23] », ou encore Michel Evdokimov, prêtre orthodoxe : « On peut être joyeux avec Dieu, mais on ne peut pas se moquer de lui. Des martyrs sont morts pour défendre leur image de Dieu. On ne peut pas piétiner le sang des martyrs. Lorsque quelqu'un se moquait du Christ, Dostoïevski devenait blême et quittait immédiatement la salle où il était. Notre époque a perdu le sens du sacré[24]. » Ses partisans entendent favoriser tous les signes de modération. Pour *La Croix,* Jean-Christophe Ploquin cite l'inquiétude de l'imam Ahmed Abou Laban : « Nous avons depuis le début affirmé que ces dessins blessent les musulmans. Mais nous n'avons jamais pensé que cette affaire évoluerait au point que les produits danois au Moyen-Orient seraient menacés[25]. »

9 Avec le temps, la notion de « blasphème » initialement écartée, prend place dans l'espace de discussion. *La Croix* se fait l'écho de l'initiative de Jean-Marc Roubaud, député UMP du Gard et maire de Villeneuve-lès-Avignon, dont la proposition vise à insérer dans la loi du 29 juillet 1881 – sur la liberté de la presse – un alinéa ainsi rédigé : « Tout discours, cri, menace, écrit, imprimé, dessin ou affiche outrageant, portant atteinte volontairement aux fondements des religions, est une injure[26]. » Le quotidien catholique ne commente pas l'initiative, mais donne des précisions relatives à l'itinéraire de l'élu pour expliquer son engagement : né à Alger en 1951, adhérent au RPR en 1977, Roubaud est alors membre de la commission des Affaires étrangères de l'Assemblée nationale et il a refusé de voter la loi sur le port des signes religieux ostentatoires à l'école (que *La Croix* n'approuvait pas davantage). Il justifie son option de deux manières : la société française compte des « communautés » qu'il faut se décider à reconnaître ; dans le cadre du « village-monde », « l'Occident doit envoyer des signes d'apaisement ». Un mois plus tard, le même journal donne la parole à Jean-Marie Muller, porte-parole national du Mouvement pour une alternative non-violente (MAN) qui, tout en réclamant la nécessité d'un « débat sans complaisance avec les musulmans sur le rapport de l'islam à la violence », stigmatise « l'idéologie laïque occidentale » et l'« arrogance » des « Occidentaux » qui présentent, par ces dessins, une « caricature de la démocratie occidentale » : « En démocratie, la liberté d'expression est un droit imprescriptible, mais elle n'est pas un droit absolu. Elle trouve ses limites dans le respect d'autrui. Elle n'est légitime que si elle est conjuguée avec l'intelligence et la responsabilité, deux vertus qui se trouvent également au fondement de la démocratie[27]. »

10 Ces organes ignorent, en revanche, l'initiative légèrement postérieure du député Éric Raoult qui dépose un projet de loi à l'Assemblée visant à introduire le mot « caricature » dans les articles 23 et 29 de la loi de 1881 sur la liberté de la presse : « Je suis dans le département qui compte la plus

forte proportion de musulmans et où tout peut péter du jour au lendemain[28]. » Le député UMP s'attire les sarcasmes de *Charlie Hebdo* qui rappelle que les « dessins » figurent déjà dans ladite loi : « Nouille ! Qu'est-ce qu'une caricature, sinon un dessin ? [...] À aucun moment des dessinateurs n'ont échappé à une condamnation en France en prétendant que leur dessin était en fait une caricature. » Auteur de ces lignes – et d'une caricature de Raoult –, Charb poursuit en évoquant les motifs qui ont poussé Raoult à agir : « S'il a déposé son miteux projet de loi, c'est pour satisfaire l'Union des associations musulmanes de Seine-Saint-Denis (UAM 93), qui avait organisé, en février dernier, la manifestation à Paris contre la publication des caricatures de Mahomet. [...] Les imams coûtent moins cher aux municipalités que n'importe quel projet de développement des quartiers, et ces hommes de foi sont aussi disciplinés que des flics[29]. » Au fond, la ligne de *La Croix* et de ses partenaires catholiques vise à maintenir ou à rétablir – aux yeux de leurs journalistes – un équilibre entre deux articles de la Déclaration universelle des droits de l'homme (1948), non seulement l'article 19 (droit de tous et de chacun « à la liberté d'opinion et d'expression [...] de répandre, sans considérations de frontières, les informations et les idées par quelque moyen d'expression que ce soit ») mais aussi l'article 18, que le quotidien catholique considère trop souvent oublié chez les partisans d'une « conception restrictive de la laïcité » (droit de tous et de chacun « à la liberté de pensée, de conscience et de religion [...] de manifester sa religion ou sa conviction seul ou en commun, tant en public qu'en privé, par l'enseignement, les pratiques, le culte et l'accomplissement des rites[30] »).

11 Venues du christianisme, des voix discordantes se font entendre. Celle de Régine du Charlat, religieuse auxiliatrice, théologienne catholique et directrice honoraire de l'Institut des arts sacrés, qui considère que ni les chrétiens, ni les musulmans, ne sont propriétaires d'une image ou d'une représentation de Dieu. Ou celle de Jean-Luc Mouton, directeur de la rédaction de *Réforme,* hebdomadaire

protestant, qui écrit dans la même veine : « Le Christ ne nous appartient pas. Nous ne sommes pas propriétaires de son image. Les représentations caricaturales peuvent nous blesser parce qu'elles nous touchent au plus profond, tant pis ! Les croyants qui aiment le Christ n'ont pas à s'inquiéter de ceux qui le méprisent. » Ces positions sont minoritaires dans les milieux confessants, c'est ailleurs que s'exprime le primat de la liberté d'expression. En raison notamment de l'opposition de Serge Dassault, *Le Figaro* ne publie aucune des caricatures. À l'inverse, *L'Express* surmonte l'exigence de ce même actionnaire qui cherche à faire valoir comme argument un prochain voyage de Jacques Chirac en Arabie Saoudite[31]. L'hebdomadaire de Denis Jeambar présente donc les caricatures sous format photo. Cependant, les accents pour la défense d'une même cause peuvent varier. La différence de ton entre Jean Daniel et Jacques Julliard, dans *Le Nouvel Observateur,* indique le point de bascule. L'éditorialiste considère qu'il n'était pas opportun de publier ces caricatures, mais il s'attache à défendre un principe (trois dessins sont publiés, ce qui est une manière de répondre positivement – comme pour *L'Express* – à la demande de *Charlie Hebdo*), autrement dit « ces caricatures peuvent être condamnées au nom de la responsabilité ou de la décence. Mais elles ne peuvent pas être interdites au nom des principes d'une civilisation[32] ». En accord sur le fond, Julliard refuse de se placer dans le camp des partisans de l'apaisement car, explique-t-il, ce serait faire une concession au « fanatisme islamiste » :

> « La conception moderne, passablement fatiguée, de la liberté exige que l'on concilie la libre critique avec le strict respect des personnes et des croyances. On croit les deux choses compatibles, voire complémentaires. Que d'irénisme ! Que de douceur ! Que de candeur ! Au vrai, la liberté, si elle n'est pas divisible, n'est pas non plus indolore. [...] Dans les pays totalitaires où règne la vérité unique, de telles blessures n'existent pas. Il n'existe que la mort du dissident. Démocratie, liberté : ce que nous demandent les intégristes de l'islam, c'est de renoncer à être nous-mêmes. C'est impossible, et je m'étonne que de telles exigences

soient accueillies benoîtement jusque dans les milieux les plus anticonformistes et les plus libertaires[33]. »

12 Dans l'éditorial qu'il consacre à *Libération,* Antoine de Gaudemar établit un parallèle explicite entre l'affaire Rushdie et celle des « caricatures », le quotidien ayant d'ailleurs titré « Les dessins sataniques ». Il souligne la difficulté à aborder publiquement certains sujets, notamment ceux qui relèvent du religieux : « Des millions de musulmans peuvent légitimement se sentir offensés par des dessins assimilant islam et terrorisme et l'islamophobie haineuse est aussi exécrable que l'antisémitisme et le racisme. Mais la force de la démocratie et de la liberté, c'est de laisser s'exprimer, dans le respect de la loi, même leurs ennemis[34]. » Une semaine plus tard, Serge July rédige un nouvel éditorial justifiant la publication de certains des dessins – le journal en a reproduit deux à titre de « pièces à conviction[35] » –, mais pas celui « qui pouvait criminaliser de fait les musulmans », en rappelant que la « liberté d'expression » est « la mère de toutes les libertés », ce qui ne signifie pas « un droit illimité ». Il rappelle que la loi sur la presse de 1881 a été renforcée pour punir l'injure « envers une personne ou un groupe de personnes commis à raison de l'origine, de l'ethnie, de la race ou de la religion », avec cette insistance, qui situe clairement *Libération* sur une autre ligne que *La Croix* : « Entendons-nous bien sur "le respect des croyances" invoqué par la Constitution. Il s'agit du respect des croyants, pas du respect de la religion en tant que telle. Autrement dit, en France, on peut se moquer de la religion musulmane, mais pas des musulmans en raison de leur croyance[36]. » Ce qui explique la publication d'une pleine page intitulée « De l'anathème à l'assassinat », dans laquelle sont présentées les récentes condamnations et actes violents pour motifs religieux[37]. L'éditorial du *Monde,* qui accompagne le dessin de Plantu où la proposition « Je ne dois pas dessiner Mahomet » reproduite à l'envi finit par dessiner un portrait de Mohammad sous l'œil menaçant d'un « barbu » perché sur le crayon du dessinateur, s'inscrit sur ce terrain :

> « Les commandements et interdits religieux ne sauraient donc se situer au-dessus des lois républicaines, au risque des pires déviations et inquisitions. Les religions sont des systèmes de pensée, des constructions de l'esprit, des croyances qui sont respectables mais qui peuvent être librement analysées, critiquées, voire tournées en ridicule. Il en est de même pour les idéologies politiques. La laïcité républicaine suppose neutralité religieuse et tolérance. Il est donc nécessaire de distinguer les religions et les personnes qui les pratiquent. Celles-ci doivent être protégées contre toute discrimination et contre tout propos injurieux fondé sur l'appartenance religieuse. [...] Un musulman peut être choqué par un dessin, surtout malveillant, de Mahomet. Mais une démocratie ne saurait instaurer une police d'opinion, sauf à fouler aux pieds les droits de l'homme[38]. »

13 Avis, analyses[39] et portraits[40] sont publiés dans le quotidien du jour. Les textes les plus engagés sont la tribune collective d'écrivains revendiquant le droit « de blasphémer[41] », la défense des « lieux où la vérité n'est plus révélée, mais travaillée, élaborée, produite par les femmes et les hommes dans un partage ironique des significations[42] » du metteur en scène Hervé Loichemol et le « discours de combat » prononcé par la députée néerlandaise d'origine somalienne, Ayaan Hirsi Ali, à Berlin[43]. À cet ensemble, il est possible d'ajouter la recension bienveillante de l'ouvrage de Cavana, fondateur de *Charlie Hebdo* : *Cavanna à « Charlie Hebdo » 1969-1981. Je l'ai pas lu, je l'ai pas vu*[44] ... *Le Monde* évite de prendre position face à la manifestation organisée par l'UAM 93, à l'inverse de *Libération*. Pierre Haski y écrit comprendre l'émotion et inviter à un nécessaire dialogue sur la « règle du jeu » : « En entendant les slogans en faveur d'une loi contre l'"islamophobie" à la manifestation parisienne de samedi, on ne pouvait s'empêcher de penser à Berkane Bouderbala et Kamel Boussad, deux directeurs de journaux algériens embastillés au nom d'une telle loi, innovation relativement récente du code pénal algérien. Ces deux journalistes sont justement en détention pour avoir publié les fameuses caricatures comme d'autres de leurs collègues dans plusieurs pays arabes. Leur détention est une insulte, non pas pour la religion, mais pour ces valeurs bien

temporelles de liberté. Ça aussi, c'est une affaire de respect[45]. »

14 Les avis des caricaturistes français sont convergents, mais on y retrouve les variations de ton des journalistes défenseurs du primat de la liberté d'expression. Willem, de *Libération,* explique qu'il n'a « aucune retenue particulière » : « La décision de publier ou non appartient au journal [...]. Je ne fais aucune distinction de traitement entre religion chrétienne, juive, musulmane, si ce n'est que la première a une imagerie plus riche, qui la rend plus facilement attaquable[46]. » Wiaz, dessinateur au *Nouvel Observateur,* a une approche voisine : « La France est une république laïque ! La liberté de presse, cela ne se discute pas à coup de fatwas, mais devant les tribunaux. Si des musulmans se sentent insultés, qu'ils fassent un procès [...]. Aujourd'hui, face à ces réactions si violentes, nous n'avons d'autre choix que de nous serrer les coudes pour défendre la liberté d'expression. » Telle est la position de Pétillon, auteur de *L'affaire du voile* et caricaturiste au *Canard enchaîné,* à cette réserve près que ce dernier dit regretter « l'amalgame » visant tous les musulmans et craindre de voir les dessins danois – très mauvais à son goût – susceptibles de devenir une arme qui se retourne contre les « musulmans [...] en première ligne contre l'intégrisme[47] ». Plantu manifeste davantage d'inquiétude : « Il y a de plus en plus une chape de plomb qui tombe sur les dessinateurs de presse et sur les humoristes, quand on parle de religion. On ne se rend pas compte à quel point, hormis l'Église catholique sur laquelle on peut taper et qui fait preuve, quoi qu'on en dise, de mansuétude, il est devenu impossible de critiquer les religions[48]. »

15 En pointe, dans le combat mené par ce camp, figure l'hebdomadaire *Marianne* qui évoque une « tentation totalitaire » en insistant sur la défense des journalistes du monde arabe emprisonnés. Dans un éditorial qui dénonce le silence qui pèse sur les victimes musulmanes dont sont responsables des musulmans et des non-musulmans – à commencer par la politique états-unienne[49] – et l'idée selon

laquelle « le musulman doit nécessairement être intolérant, fondamentaliste, cagot, obscurantiste », Jean-François Kahn pointe du doigt un « front commun des bigots » : « Ce qui se profile désormais, derrière le faux scandale des caricatures danoises de Mahomet, c'est la grande offensive des intégristes de tout poil, religieux, barbes et tonsures mêlés, appuyés par les "idiots utiles" qui leur servent de compagnons de route, pour nous imposer un ordre idéologique totalitaire. De quoi s'agit-il ? De restaurer le délit de blasphème. [...] m'imposer un sacré auquel je ne crois pas est totalitaire[50]. » Martine Gozlan ne dit pas autre chose pour défendre le projet d'une « modernité entière [...] à réinventer » quand des « pseudo-progressistes » s'empressent, ajoute-t-elle, de condamner « toute dénonciation des aberrations du fanatisme » au nom de l'« islamophobie[51] ». Ayant vécu trente ans en milieu majoritairement musulman, le journaliste Guy Sitbon apporte un témoignage qui vise indirectement les promoteurs d'un différentialisme culturel : « Les musulmans, figurez-vous, sont comme tout le monde, ils blasphèment. En arabe, *naa din oualdik,* "nique la religion de ton père [l'islam]" est l'injure la plus courante qu'on pourrait traduire par : "va te faire foutre". Comme dans toutes les langues, le blasphème tient une bonne place dans le vocabulaire vulgaire[52]. »

16 Par « solidarité et par principe », mais après avoir jusqu'au dernier moment hésité à « titrer sur Jésus-Christ ou sur la Saint-Valentin[53] », *Charlie Hebdo* publie les douze dessins, augmentés d'une série d'inédits émanant des auteurs de la maison et de déclarations d'intellectuels et acteurs publics ayant été victimes de la vindicte de musulmans. L'hebdomadaire n'en est pas à son coup d'essai, la caricature religieuse traverse son histoire. Plus précisément, *Charlie Hebdo* a publié, le 27 novembre 2002, un dessin de Cabu représentant Mohammad en mafieux, verre de cognac dans une main et cigare dans l'autre, sorte de parrain de l'élection d'une « Miss sac à patates[54] ». La parution suivait l'élection de Miss Monde, au Nigeria, qui avait causé la mort de deux

cents personnes au cours d'émeutes. À l'époque, selon la relation qui en est donnée, les réactions furent immédiates, allant des demandes d'excuse aux menaces de mort. Philippe Val décida de répliquer dans un éditorial assorti d'une double page de dessins et les protestations cessèrent immédiatement après la « riposte ». Pour Cabu, non seulement les dessinateurs ne doivent pas présenter d'excuse mais, rejoignant Plantu sur ce point, ils ne doivent pas succomber à un « politiquement correct » qui impliquerait d'inclure systématiquement des caricatures touchant les trois religions monothéistes pour ne pas être accusé de parti pris.

17 L'hebdomadaire est implicitement visé par un propos du président Jacques Chirac en Conseil des ministres. Philippe Val répond le jour même au cours d'une conférence de presse, refusant l'accusation de « provocation » et celle de « coup marketing[55] ». Il reçoit le soutien remarqué de Tewfik Allal[56], membre fondateur de l'Association du manifeste des libertés[57]. La Une, dessinée par Cabu, présente, sous le titre « Mahomet débordé par les intégristes », Mohammad se voilant les yeux en sanglotant « C'est dur d'être aimé par des cons… ». Le numéro, vendu à plus de 400 000 exemplaires, soit près de quatre fois le tirage moyen, est en grande partie consacré à l'affaire. Rédacteurs et dessinateurs soulignent que toutes les religions sont concernées par leur critique et qu'une société acceptant les préceptes intégraux des principales confessions deviendrait invivable. Ils visent les « culs-bénits » engagés dans une « croisade pour le "respect" de l'autre » et Gérard Biard prévient qu'en cas de défaite le « cahier des charges » sera « précis » : « Combien de Salman Rushdie, de Taslima Nasreen, de Théo Van Gogh devrons-nous exécuter, combien de musulmans libéraux devrons-nous livrer à leurs bourreaux, combien de femmes devrons-nous lapider, combien de malades devrons-nous laisser sans soin, combien de livres et de journaux devrons-nous brûler pour que la soif de respect des fanatiques religieux soit enfin étanchée[58] ? » Cavanna enfonce le clou, affirmant que derrière les manifestations de respect et de « délicatesse » se

cache un sentiment de « trouille » devant l'islam, comme autrefois devant le christianisme, et d'inviter ses lecteurs à trancher : « Donc, nous en sommes là. On peut rire de tout, sauf d'une seule chose : l'image d'un certain prophète, fondateur d'une certaine religion. "On peut rire de tout, sauf…" Dans cette phrase, "sauf" prime "tout". Là où il y a "sauf", il n'y a plus rien. La liberté ne peut être que totale ou n'être pas[59]. »

18 Dans la logique du principe de la liberté d'expression, le directeur de publication Philippe Val s'engage à publier – assortis d'un appareil critique pour expliquer ce qu'est le négationnisme – les douze dessins qui doivent être primés en mai, au terme du concours de caricatures portant sur le génocide des juifs pendant la Seconde Guerre mondiale et organisé par le journal iranien *Hamshahri*. Dans l'attente, *Charlie Hebdo* lance « Le manifeste des douze. Ensemble contre le nouveau totalitarisme ». Le texte est signé par douze essayistes et écrivains, dont six femmes, les trois quarts ayant grandi dans la religion musulmane et, pour une partie d'entre eux, l'ayant abandonnée :

> « Après avoir vaincu le fascisme, le nazisme et le stalinisme, le monde fait face à une nouvelle menace globale de type totalitaire : l'islamisme. Nous, écrivains, journalistes, intellectuels, appelons à la résistance au totalitarisme religieux et à la promotion de la liberté, de l'égalité des chances et de la laïcité pour tous. Les événements récents, survenus suite à la publication de dessins sur Mahomet dans des journaux européens, ont mis en évidence la nécessité de la lutte pour ces valeurs universelles. Cette lutte ne se gagnera pas par les armes, mais sur le terrain des idées. Il ne s'agit pas d'un choc des civilisations ou d'un antagonisme Occident-Orient, mais d'une lutte globale qui oppose les démocrates aux théocrates[60]. »

19 Alors qu'il emploie des dessinateurs travaillant également pour *Charlie Hebdo, Le Canard enchaîné* du mercredi 8 février décide de ne pas publier les caricatures, tout en les défendant. La Une de l'hebdomadaire est consacrée à l'affaire sous le titre « Prophète l'amour pas la guerre ! » et tous les dessins du numéro qui y font référence sont frappés

d'un tampon noir « Dessin satanique ». Le rédacteur en chef, Éric Emptaz, explique qu'il vise d'abord ceux qui, sous toutes les latitudes, instrumentalisent les « croyants » et leur « colère » :

> « Au-delà de cette bigoterie utilitaire, de cette religiosité pragmatique, on n'a pas fini d'entendre tout et son contraire. Les "blessés" du Prophète ne sont pas à un paradoxe près. On voit des musulmans qui protestent, à juste titre, contre l'amalgame entre islam et terrorisme et qui, dans le même temps, pour laver l'affront, en appellent au meurtre et au bain de sang. D'autres qui hurlent au sacrilège islamophobe et au racisme et ne s'offusquent en rien de propos ou de dessins antisémites dans leurs rangs. [...] En attendant que les autorités religieuses "d'amour" et de "tolérance" appellent au calme pour mettre fin à ce déchaînement caricatural et sanglant de haine, de violence et d'intolérance, nous continuerons bien sûr à brocarder ce genre de sujet. Vu la façon dont les événements sont en train d'évoluer, "l'anticléricalisme désuet" cher au "Canard" est d'une brûlante actualité[61]. »

Iconophobie et iconographie autour de Mohammad

20 L'affirmation de l'interdit de représentation de Mohammad court durant toute la durée de l'affaire, un aspect de la polémique étudié a posteriori par François Boespflug[62]. Coïncidence, peu avant que l'actualité ne devienne brûlante, l'auditorium du Louvre a accueilli un colloque visant à « mesurer l'importance de l'image figurée dans la culture islamique, tant sur les objets que dans le décor monumental[63] ».

21 Sans répondre à la question « fallait-il ou non publier et, dans l'affirmative, de quelle manière ? », soutenu par la presse confessante, Rachid Benzine invite les défenseurs de la « liberté d'expression » à prendre davantage la mesure des distances qui peuvent séparer les champs symboliques et sémantiques de différentes sociétés. Il tâche de montrer à quel point, du fait d'un « impensé », le geste du dessin suivi de la publication a pu être ressenti avec violence : « Cette

absence de la figure du prophète, de la figure du divin qui ne peut être dite, émerge d'un seul coup, comme présence, mais en plus comme présence ridiculisée. Et là, il faut bien comprendre que cela fonctionne comme une sorte de fétichisme qui apparaît, et de manière violente, d'autant plus que ce n'est pas le travail interne de ces sociétés mais une espèce de dépossession. Une dépossession par l'autre qui livre cela dans l'espace public[64]. » Benzine ajoute que la « tradition religieuse protestante, la tradition religieuse juive, la tradition religieuse musulmane parlent d'un refus de la représentation mais n'ont pas pensé ce refus. » Le rappel de la prescription de la Torah – « Tu ne feras pas d'idole, ni rien qui ait la forme de ce qui se trouve au ciel là-haut, sur terre ici-bas ou dans les eaux sous la terre[65] » – court régulièrement sous les plumes tout en étant parfois associé aux débats qui ont entouré les œuvres d'artistes juifs comme Marc Chagall[66]. Et il apparaît que le refus ne cesse de croiser les différentes traditions pour prendre parfois une forme radicale, ainsi chez Gottfried Honegger, peintre et sculpteur suisse, « pourfendeur de la figuration[67] ».

22 De prime abord, *Le Monde* adopte cette grille de lecture pour tenter de caractériser l'émotion collective. Henri Tincq cite un *hadith* rapporté par Bukhârî, considéré comme l'un des deux principaux compilateurs des *faits et dits* de Mohammad : « Les anges n'entrent pas dans une maison qui abrite un chien ou une effigie. » Puis il cite l'extrait d'un ouvrage de l'anthropologue Malek Chebel : « L'interdit de l'image est l'ultime bastion, le dernier carré sacré du dogme. L'islam a déjà beaucoup lâché dans son rapport avec l'argent, avec la sexualité, avec la liberté de voyager. Admettre la représentation et la dérision, ce serait baisser les armes[68]. » Cependant, deux jours plus tard, le même spécialiste des questions religieuses corrige son assertion en interrogeant Jean-François Clément : « Il y a trois arguments spécifiquement religieux, tous les trois faux ou absurdes : le Coran interdit la représentation du Prophète ; le Prophète n'a jamais été représenté tout au long de l'histoire de l'islam ; enfin, si l'on représente le Prophète, on

risque d'en faire une idole. » L'universitaire explique que, devant l'image, il n'y a pas une mais trois attitudes possibles selon Bukhârî : tolérer (sans produire), condamner par la parole, détruire. Il précise que l'interdit a été durci du IXe au XIIIe siècles, mais qu'il a été ensuite contourné de plusieurs manières dans la miniature, y compris pour représenter Mohammad. Il ajoute qu'une « révolution iconique » a eu lieu au XIXe siècle, grâce aux procédés d'édition adoptés dans le monde majoritairement musulman. Insistant sur l'impossibilité de faire de Mohammad un sujet de dérision, il souligne la place de la caricature et du dessin de presse dans ce milieu, malgré la censure exercée par le pouvoir : « L'hypocrisie de certains croyants, le caractère superficiel de la foi, le pouvoir exorbitant que s'accordent certains responsables religieux [...] au début des années 1980, on pouvait parfois voir la caricature du pape, avec un visage noir et un nez crochu, en train de montrer la direction du Liban à des troupes de soldats dessinés en croisés[69]. »

Serge Lafitte fait écho à ces propos, pour *Le Monde des Religions* : « [Le] Coran [...] ne condamne clairement que l'idolâtrie, c'est-à-dire le fait d'associer au culte du Dieu unique celui de divinités représentées par des idoles. Mais on n'y trouve pas une interdiction aussi nette que celle prononcée par Dieu dans la Bible[70]. » Et l'auteur de rappeler que les juristes musulmans se sont divisés dans l'interprétation des *hadith-s* sur le fait de savoir ce qui était licite de reproduire (être inanimé, être animé mais dépourvu d'une partie vitale...). Malek Chebel lui-même nuance son propos dans *La Croix* :

> « L'interdit de représentation de Dieu et du prophète Mohammed remonte à plusieurs siècles, depuis la naissance de l'image. Il a été posé par la tradition. Le Coran ne l'évoque pas tellement : le prophète a dit en substance que les idoles étaient maudites et que ceux qui les fabriquaient l'étaient tout autant. En revanche, les *hadith* et la tradition postérieure ont des mots très durs contre l'image. L'un des enjeux est de savoir si les *hadith* ont la même valeur que le Coran. Car on peut faire dire n'importe quoi au prophète dans la mesure où les *hadith* ont été élaborés plusieurs

> siècles après sa mort et qu'ils ne sont pas toujours authentiques. [...] L'exception, ce sont les artistes chiites qui ont représenté le prophète dans les miniatures persanes au Moyen Âge sans subir de condamnations particulières. [...] Dans les autres pays musulmans, la représentation de Mohammed est restée un interdit majeur, le plus haut tabou[71]. »

24 Abdelwahab Meddeb qui a exposé plusieurs représentations de Mohammad lors d'une exposition au Musée de Barcelone (« L'Occident vu par l'Orient », 2005), se montre plus précis dans *Libération* :

> « Je tenais à montrer la contamination de l'iconographie chrétienne en islam. La seule chose qu'on ne trouve pas en islam, c'est la représentation de Dieu. Celle-là est absente. [...] Pour revenir au prophète de l'islam, nous avons des représentations directes. Notamment dans un manuscrit de Herat du XIVe siècle, conservé à l'université d'Edimburg : *Jami'al-Tawarih, une histoire monumentale du monde,* écrit par Rachid Ed-Dine. La vie du prophète y est intégralement illustrée par des peintures qui imitent l'iconographie chrétienne : la naissance de Mahomet reprend ainsi les schèmes de la nativité de Jésus. Le prophète de l'islam devant l'ange Gabriel reprend très exactement celui de l'Annonciation. Ce n'est que par la force de la coutume que la représentation du prophète est devenue taboue. Mais elle l'a été surtout dans le monde arabe, et ne l'a jamais été dans l'espace turc ou en Asie centrale[72]. »

25 Meddeb insiste sur le fait que les wahhabites ont, à partir de la seconde moitié du XVIIIe siècle, ajouté une dimension supplémentaire à l'idée qui s'est imposée de non-représentation des « images saintes », celle du devoir de tout musulman « de les détruire et de les faire disparaître ». Cette thèse est également celle de Michael Barry, professeur au département d'études proche-orientales de l'université de Princeton et conservateur en chef des arts islamiques au Metropolitan Museum of Art de New York, qui livre des informations peu connues du grand public[73]. Interrogé par un journaliste de *La Croix,* Barry explique qu'après une « tendance iconophobe », il y a eu un « compromis historique sur les images, adopté dès le VIIIe siècle par la

civilisation islamique classique [qui] a coïncidé de très près avec la pratique de l'iconophobie chrétienne la plus extrême à Byzance à la même époque [...] l'image a été bannie des sanctuaires, mais pleinement retenue à la cour, au service du prince. » Il indique que les plus anciennes représentations connues de Mohammad remontent aux XIIIe et XIVe siècles, qu'elles reprennent des « prototypes plus anciens aujourd'hui perdus » et qu'elles « furent peintes pour des souverains sunnites » : « Le Prophète y est représenté à visage découvert, la plupart du temps sous l'aspect d'un homme d'une trentaine d'années, la tête auréolée, avec une longue chevelure, une barbe brune et des grands yeux bruns, une image très semblable à celle du Christ. [...] À partir du second quart du XVIe siècle, tant chez les chiites d'Iran que chez leurs voisins sunnites de l'Empire ottoman, les artistes ont eu tendance à voiler d'une sorte de tissu le visage du Prophète, censé refléter la lumière divine, donc insoutenable au regard des simples mortels[74]. »

26 Oumma.com intervient également dans le débat en donnant la parole à Rochdy Alili[75] qui, comme Michael Barry, explique que l'art musulman n'a pas attendu la « miniature "persane" pour représenter l'homme dans la vie sous tous ses aspects ». L'historien évoque les dessins d'al-Hariri (1054-1122) et ceux, plus tardifs, d'al-Wasiti. Les deux hommes ont cependant un léger désaccord sur l'état des lieux aux origines de l'islam puisque Rochdy Alili écrit : « D'après d'incontestables traces archéologiques, [...] l'interdiction de la représentation animale et humaine ne semble pas en vigueur au tout début de l'Islam. Son apparition pourrait dater de l'époque de l'empire omeyyade (661-750) au second tiers du huitième siècle, dans des conditions mal définies, dans un contexte qui voit rejeter le culte des icônes par l'empereur de Byzance et les interdire aussi par le calife omeyyade dans les églises de son empire[76]. » Surtout, Alili s'attache à montrer que les « sociétés d'Islam » n'ont jamais exprimé « la moindre dérision à l'égard de Jésus » d'une part – ce qui créerait une sorte de distorsion avec les critiques venues d'Europe visant

Mohammad – et, d'autre part, n'ont pas connu « de soupçon du religieux, du clérical » analogue à celui qui a pu prévaloir ailleurs. Ce qui fait que même si la dérision traverse les contes et les histoires en langue arabe, celle-ci n'a jamais atteint le cœur de l'objet religieux. Ce que confirme l'anthropologue Jean-Jacques Schmidt, auteur de recherches sur les manifestations d'humour dans les écrits de la période omeyyade et abbasside, en précisant que Mohammad n'a jamais été caricaturable[77] et que le « regard très libre sur les représentants du culte [...] doit rester circonscrit aux sphères du profane et de l'humain[78] ».

Discriminations et violences

27 Les débats d'idées et les interrogations historiographiques ne sont pas saisis hors du terreau dans lequel ils s'expriment. Les enquêtes et analyses portant sur le contexte socio-culturel de la crise rapprochent les points de vue de manière incontestable. La presse française est attentive à rendre compte de la situation intérieure danoise, un pays qui compte dix fois moins d'habitants que la population de l'Hexagone et qui bénéficiait d'une réputation d'hospitalité, symbolisée par l'étoile jaune arborée par le roi Christian X en signe de protestation contre les lois raciales imposées par les nazis. La réalité décrite soixante ans plus tard, par *Libération, Le Monde* ou *La Croix,* est bien différente. Les étrangers et Danois issus de l'immigration représentent, selon des chiffres qui varient en fonction des sources, entre 6,5 et plus de 8 % de la population. Parmi ceux-ci, les observateurs estiment le nombre de musulmans à 150 ou 200 000. Il s'agit d'une présence récente qui a pâti d'un glissement de l'opinion sensible à la partition jouée sur le thème de la « danicité » (*danskhed*). La structure sociale et spatiale est compartimentée, les personnes immigrées ou issues de l'immigration comptent un fort taux d'analphabétisme chez les adolescents. Dans ce cadre, la poussée de l'extrême droite est mise en exergue, avec inquiétude, par les publications françaises.

28 Les élections législatives qui ont lieu deux mois après les attentats du 11 septembre 2001 créent la surprise : en mettant le thème de l'immigration au centre de sa campagne, le Parti du peuple danois perce au troisième rang, avec 12 % des voix. Il fait payer son soutien à la coalition (Parti libéral, Parti conservateur) minoritaire d'Anders Fogh Rasmussen au prix fort : le nombre de permis de séjour est fortement réduit[79] ; le financement public d'ONG travaillant pour les droits des minorités ethniques est supprimé ; les tests de langue et de culture générale – comprenant une liste de 108 œuvres parmi lesquelles *La petite sirène* d'Andersen et *Les Idiots* de Lars Van Trier – pour l'obtention de la nationalité sont renforcés[80] – ; un immigré doit vivre vingt-huit ans dans le pays avant de pouvoir faire venir sa famille (deux ans dans la Suède voisine, ce qui explique le choix de certains d'y vivre temporairement avant de se réinstaller au Danemark). Ces mesures renforcent la popularité du PPD dont le chef de file traite « les responsables religieux musulmans danois "d'ennemis de l'intérieur"[81] » en pleine affaire des « caricatures ». Contre le développement d'une xénophobie constatée et des mesures législatives critiquées par le commissaire aux droits de l'homme du Conseil de l'Europe, le Haut-commissariat aux réfugiés et Amnesty International, des voix s'élèvent : celle des deux autres grands quotidiens danois, *Politiken* (centre gauche) et *Berlingske Tidende* (conservateur), celle de plusieurs centaines de pasteurs de l'Église luthérienne – le luthéranisme est la religion d'État –, celle d'intellectuels et d'anciens ambassadeurs qui mettent en garde les autorités de l'État[82].

29 La référence à une radicalisation potentielle de l'opinion au profit de l'extrême droite est transposée[83] dans le cadre français. Mais elle l'est avec difficulté dans la mesure où Jean-Marie Le Pen, chef du Front national, dénonce la publication des caricatures : « Les croyants ont droit au respect de leurs croyances, qu'ils soient musulmans, juifs ou chrétiens. Si l'on condamne, à juste titre, de blessantes caricatures du prophète des musulmans, à plus forte raison

doit-on condamner les ignobles et permanentes caricatures du Dieu incarné des chrétiens[84]. » Reste que le lancement de l'association des Indigènes de la République en 2003 d'un côté, et la récente demande faite par des députés de l'UMP d'évoquer explicitement les « aspects positifs » de la colonisation dans les programmes d'enseignement, ont avivé un passé qui passe mal. Dans son communiqué du 1er février 2006, le CFCM voit dans la publication des caricatures un « acte fomenté par des cercles racistes et xénophobes [qui] met une nouvelle fois en exergue l'islamophobie envers les musulmans et leur religion[85] ». Ce sentiment est partagé par Lakhdar Belaïd, journaliste à *France-Soir,* regrettant un débat trop vite clos au sein de sa rédaction : « Il fallait peut-être présenter ces dessins autrement, certainement pas les jeter en pâture dans un contexte aussi sensible. […] L'islam et les musulmans, concernant le rapport entre la France et les musulmans, ont toujours été dans un contexte de dominés. […] Ces réactions virulentes et violentes qu'on a aujourd'hui, elles viennent aussi de là. Nous sommes dans un pays où la colonisation et la guerre d'Algérie n'ont toujours pas été digérées, quelle que soit la position d'où on se place dans ce pays[86]. » Poussant la logique à son terme, Mohamed Bechari, président de la Fédération nationale des musulmans de France (FNMF) réclame « des lois protectrices contre l'"islamophobie"[87] ». La presse fait généralement chorus – ou silence – contre l'assimilation de la critique d'une religion à du « racisme ». Ainsi Siné, qui réplique à l'article de Michel Tubiana, avocat et président d'honneur de la Ligue des droits de l'homme, paru dans *Politis* : « Il n'est pas le premier à écrire des âneries sur la religion et à prendre parti pour les Ténèbres contre les Lumières, pour les croyants contre les mécréants. […] Comme ceux qui prétendent que l'antisionisme n'est, en vérité, qu'un antisémitisme déguisé, il écrit, lui, que sous couvert d'une laïcité mal digérée, ceux qui rejettent l'Islam ne visent, en fait, que les Arabes. J'ai assez souvent été accusé de faire partie des premiers, me voilà maintenant accusé de faire partie aussi des seconds[88]. »

30 La question de l'antisémitisme n'est pas absente du débat. Au moment où la crise éclate, la France est condamnée pour violation du droit à la liberté d'expression par la Cour européenne des droits de l'homme en raison du jugement pour « diffamation raciale envers la communauté chrétienne » de la cour d'appel d'Orléans prononcé contre Paul Giniewski. Cet essayiste a voulu montrer que la dépréciation « de l'Ancienne [Alliance] entre Dieu et le peuple juif, a jeté l'opprobre sur ce dernier et a été le ferment de l'antisémitisme sans lequel il n'aurait pu y avoir Auschwitz[89] ». Un silence accompagne la décision de la Cour européenne, en revanche l'antisémitisme qui sévit en milieu majoritairement musulman est, de différents côtés, dénoncé. Dans *Le Monde,* Joël Kotek, spécialiste de l'histoire de la caricature antisémite, en particulier dans le monde arabe[90], saisit l'occasion de l'affaire pour réclamer un « code de conduite » en matière de caricature, valable universellement : « Car le paradoxe veut que la caricature contemporaine arabe soit la plus intolérante et partiale de ce nouveau siècle. [...] Le portrait [que les caricaturistes de l'aire arabo-musulmane] brossent inlassablement des Israéliens et des juifs n'est que mensonge et pure construction fantasmatique. Le judaïsme est plus qu'à souhait représenté comme une religion de haine, les juifs comme des buveurs de sang et/ou des assassins du Christ. [...] ils ne font que verser dans des mythes antisémites, partout ailleurs condamnés et relégués aux oubliettes. Or ces dessins ont-ils jamais été condamnés par un quelconque intellectuel arabe[91] ? » L'argument n'est pas totalement absent dans le monde arabe, comme le rapporte le quotidien gratuit *Montpellier Plus* qui cite Saad Hagras, éditorialiste du quotidien égyptien indépendant *Nahdet Masr* : « Certains de nos imams utilisent les mosquées pour insulter d'autres religions. [...] Si Israël occupe des territoires et opprime notre peuple, nous devons condamner le sionisme mais pas montrer de la haine contre le judaïsme[92]. »

31 Les violences de tous ordres en général, et celles perpétrées à l'encontre des chrétiens en particulier, entrent également

dans le champ des préoccupations journalistiques, le plus souvent des publications catholiques[93]. *La Croix* souligne que les victimes de confession chrétienne ne le sont pas par des représentants des pouvoirs publics, mais par leurs concitoyens musulmans : « L'ultime paradoxe de la situation est de jeter le discrédit sur le christianisme lui-même, qui ne demandait rien. Les uns lui reprochent de nourrir cette caricature de l'islam, les autres de savoir, à l'occasion, user du même droit de censure lorsque Jésus ou les Évangiles sont mis en cause. Alors même que les seules démocraties où la liberté d'expression s'exerce vraiment sont celles qui ont été forgées par le christianisme et où il reste majoritaire[94]. » L'assassinat du père Andréa Santoro, tué de deux balles par un jeune âgé de 16 ans dans l'église Santa-Maria à Trabzon (Trébizonde), le plus grand port de la partie orientale de la Turquie, qui compte dix catholiques[95] – dont une famille de musulmans convertis – et plusieurs dizaines d'orthodoxes pour 500 000 habitants, renforce un sentiment d'insécurité, même si, dans un premier temps, les journalistes restent prudents quant au mobile du meurtre[96]. Vieux routier de la presse catholique, engagé politiquement à gauche à l'heure de la décolonisation, Jacques Duquesne dénonce l'inculture de ses contemporains qui profite à l'affirmation des signes identitaires et écrit constater un écart flagrant dans le traitement journalistique des événements relatifs aux confessions : « Au nord du Nigeria, l'autre samedi, à la suite d'une manifestation musulmane provoquée par l'affaire des caricatures, onze églises ont été incendiées, une quinzaine de paroissiens tués et les boutiques tenues par des chrétiens mises à sac. […] On peut imaginer le tintamarre et les protestations – légitimes et explicables, certes – qu'eût provoqué l'incendie par des émeutiers, là ou ailleurs, de onze mosquées ou de onze synagogues. Il est vrai aussi que les persécutions des chrétiens sont fréquentes en Afrique, en Orient et en Asie du Sud-Est, sans que personne ne s'en émeuve beaucoup[97]. » Bon connaisseur du monde majoritairement musulman et responsable du Secrétariat pour les relations avec l'islam, le père blanc Jean-Marie

Gaudeul tâche de nuancer le tableau. Pour les mêmes lecteurs de *La Croix,* il replace l'événement dans son contexte national et international, puis insiste sur le fait que « les premières cibles » des « partis islamistes » sont « ceux qui prônent un islam ouvert, privatisé, ou les modernistes qui relisent les sources de l'islam et s'aperçoivent qu'il y a plusieurs manières de les interpréter » et ensuite les « minorités chrétiennes en pays musulman [qui] sont à la merci des turbulences de la politique et des réflexes de masse[98] ». C'est encore *La Croix* qui évoque « des représailles » quelques jours plus tard : « Des chrétiens nigérians ont incendié deux mosquées mardi et ont attaqué des musulmans à Onitsha (sud-est) [ces attaques] ont fait au moins 19 morts et des dizaines de blessés au sein de la communauté musulmane[99]. »

32 En mode mineur, enfin, une partie de la presse s'interroge sur l'itinéraire et l'idéologie des imams danois en pointe dans la mobilisation. L'envoyé du *Monde* à Copenhague indique ainsi que le cheikh Abu Laban, né à Jaffa en 1946, ancien ingénieur chimiste, est arrivé au Danemark en 1984 après avoir été expulsé des Émirats Arabes Unis. L'imam apparaît sous les traits d'un personnage controversé, « défié à la fois par des éléments encore plus fondamentalistes, et par un député d'origine syrienne du Parti radical, Nasser Khader », représentant un courant qualifié de plus modéré[100]. Quelques mois avant l'affaire, Abu Laban s'est fait remarquer pour avoir réclamé le versement de 25 000 euros comme « prix du sang » à un vigile responsable de la mort d'une victime à la suite d'un fait divers entre jeunes d'origine palestinienne. Son image est encore dégradée lorsque, le même jour, il condamne le boycott des produits danois dans les médias nationaux avant de l'encourager sur Al-Jazeera[101]. Son confrère, Ahmad Akkari, assure que la délégation des musulmans danois au Proche-Orient avait pour but de prévenir une escalade de la violence, mais la presse française souligne qu'il n'explique pas la falsification des documents présentés. Le soupçon qui pèse sur ces représentants de l'islam se retrouve dans *La Croix* sous la

forme d'une note qui accompagne la présentation du documentaire réalisé par le journaliste Mohammed Sifaoui sur les imams du Danemark : « Leurs témoignages, en particulier celui d'Abdelwahid Pederson, marié à une Marocaine, converti il y a longtemps à l'islam, montrent qu'ils fonctionnent comme les petits groupes de terroristes radicaux dont la mission est de mettre en avant l'islam, de faire sa publicité et du prosélytisme à outrance [...] ces imams et l'un de leurs "chefs", Abou Labane, ont réussi à mettre en place une contre-attaque sans précédent. [...] Avec habileté, ils se sont servis de onze ambassadeurs de pays musulmans en poste au Danemark, pour que ceux-ci relaient dans leur pays l'histoire des caricatures[102]. »

À contre-courant, Soheib Bencheikh, frère de Ghaleb Bencheikh et directeur de l'Institut supérieur des sciences islamiques (ISSI), vise en priorité les réactions de ses coreligionnaires, comme ceux de l'Union des organisations islamiques de France (UOIF) avec laquelle il entretient un contentieux durable, et les chefs de gouvernements arabes. Contre leurs revendications, il avance un argument de type confessionnel : « Ces musulmans ignorent-ils l'enseignement coranique, qui nous incite à transcender les polémiques ? N'ont-ils pas dans le cœur le verset "et lorsqu'ils [les croyants] sont apostrophés par les ignorants, ils disent : Paix" ? Ne savent-ils pas que le Prophète lui-même a subi les affres et les injures les plus humiliantes ? Lorsque les polythéistes de son époque le qualifiaient de fabulateur et d'imposteur, il ne leur a pas tordu le cou mais leur a répondu : "Dieu sera juge entre nous le jour de la rétribution"[103] ». Ce registre du discours n'est pas repris, sinon par Henri Tincq, de manière indirecte : « Mais qui dira assez la misère de la réflexion théologique aujourd'hui en islam ? Les "docteurs de la Loi" se terrent et se taisent. Autrefois tout-puissants dans l'interprétation des textes, ils ont été domestiqués par les pouvoirs politiques en place et ne sont plus que l'ombre d'eux-mêmes. Aujourd'hui, n'importe quel individu, disposant d'un serveur Internet ou d'un réseau câblé, peut se croire autorisé à prêcher,

commenter les événements, voire édicter des fatwas. On les appelle déjà les “ *i-muftis”* ou les “ *télé-imams”* qui produisent des injonctions en fonction de la demande de leur clientèle[104]. »

Épilogue

34 Et puis il y eut l’affaire « Popetown », dont personne ou presque n’entendit parler. De quoi s’agit-il ? En avril 2006, les téléspectateurs allemands découvrent un spot dans lequel Jésus – descendu de la croix – se met à rire devant le petit écran ; par ce moyen, la chaîne MTV-Allemagne annonce la diffusion d’un dessin animé mettant en scène un « pape fou » et un « cardinal criminel » qui s’adonnent à l’esclavage des jeunes orphelins. La conférence épiscopale allemande réagit et, dans une brève, *Le Nouvel Observateur* note : « Difficile de se moquer des religions ces derniers temps. Après les caricatures de Mahomet jugées infamantes par une partie du monde musulman, c’est au tour des catholiques allemands d’entrer en ébullition et de monter au créneau[105]. » Quelques semaines plus tard, une information passe quasiment inaperçue en Outre-Rhin, alors qu’elle fait la une des journaux à Islamabad : un étudiant pakistanais, arrêté pour avoir voulu attenter à la vie du rédacteur en chef de *Die Welt,* se suicide dans sa cellule. Au même moment, le site Ansar Al-Sunna publie une liste des journaux qui ont imprimé les caricatures de Mohammad et appelle à la vengeance contre ceux qui doivent « subir le sort de Theo Van Gogh[106] ». En France, Christian Bourgeois, éditeur des *Versets sataniques* malgré les pressions et les menaces 18 ans plus tôt, décide de lancer sa nouvelle collection de poche avec la pièce de Voltaire, *Le Fanatisme ou Mahomet et le prophète*. Il se déclare « indigné par l’asthénie des intellectuels au moment de l’affaire des caricatures du prophète, exaspéré par leur indifférence et leur paresse. Cette histoire […] n’abord[e] pas le fond du problème. Ce qui n’est pas le cas avec Voltaire[107] ».

35 Interrogé par *L’Express*, hebdomadaire dans lequel il livre un dessin chaque semaine, Plantu revient sur « l’affaire des

caricatures » dix mois après son explosion. Il commence par dire, exemples à l'appui, que des « ayatollahs » sévissent dans tous les domaines, que ce soit celui de l'économie, de la santé, de la politique, en France comme ailleurs, illustrant une « montée des interdits [et] de la bêtise » : « Aux États-Unis, j'ai découvert que mes collègues dessinateurs étaient, eux, incités à dessiner les Noirs un peu plus "gris" et même, si possible, "blancs". Même son de cloche du côté de mes amis caricaturistes au Bénin. » Puis il invite ses confrères à faire preuve de discernement pour atteindre leur cible :

> « Au Maroc, il est interdit de dessiner le roi sous peine de prison. Eh bien un dessinateur l'a remplacé par une main, avec une bague qui parle. Les Iraniens n'ont pas le droit de taper sur les chiites ? Ils dessinent des talibans, et les lecteurs comprennent très bien de quoi il est question. [...] J'essaie de faire comprendre à mes amis arabes que, s'il est normal de critiquer Israël, il n'est peut-être pas utile de dessiner des juifs avec le nez crochu et un casque nazi. De même, il n'est peut-être pas nécessaire de dessiner Mahomet pour critiquer le fondamentalisme. [...] Je comprends que les dessinateurs de Copenhague aient eu envie de se payer les barbus. Leur erreur a été d'y aller frontalement. [...] Nous pouvons être caustiques, agressifs, mais sans haine, sans mépris, avec finesse, pour ne pas tomber dans le piège des intégristes. Il y a déjà eu des morts en Libye et au Pakistan à cause des caricatures de Mahomet. En veut-on davantage ? Nous sommes entrés dans une sorte de guerre. [...] Quelle est l'urgence : dessiner Mahomet ou faire la paix au Proche-Orient, soigner le sida en Afrique, construire l'Europe, aider les Chinois à entrer en démocratie ? Mahomet ? D'accord, mais on verra plus tard. Je n'ai pas envie d'élever des barricades pour cela. Il y a d'autres priorités. Mais il ne faut pas non plus courber l'échine[108]. »

La tension est perceptible dans la fin du propos. Quelques mois plus tard, à la suite d'une rencontre avec Kofi Annan, qui a terminé son mandat de secrétaire général de l'ONU, Plantu entreprend une tournée internationale en compagnie de caricaturistes juifs et musulmans afin d'expliquer, devant différents publics, le rôle du dessin en tant que « baromètre de la liberté d'expression ». Les conférences doivent aborder

tous les thèmes puisque, selon Plantu, ce « que disent les caricaturistes sur les interdits et les tabous de chaque pays ou culture est irremplaçable[109] ». Entre-temps, Plantu témoigne au procès de *Charlie Hebdo* dans un contexte marqué par deux grandes polémiques.

37 La première a une ampleur internationale, elle suit le discours prononcé par le pape Benoît xvi à l'université de Ratisbonne. Sans revenir sur les faits qui sortent du cadre de cette étude, il est important de souligner une inflexion rapide de la ligne du journal *La Croix*. Un indice est donné par une prise de position de Jean-Christophe Ploquin :

> « La liberté de pensée est un enjeu de tous les instants dans le monde arabe. L'audace doit souvent céder devant la raison d'État ou les canons de la pensée islamiste. [...] La récente affaire des caricatures du prophète de l'islam, il y a deux mois, a montré comment une hostilité presque xénophobe pouvait être levée contre un petit pays européen en faisant jouer la fibre religieuse. [...] Dans ce contexte, les chercheurs de sens, les intellectuels authentiques, les démocrates, les défenseurs des droits de l'homme et de la femme du monde arabe semblent condamnés à la prison, à la discrétion, à des formes d'exil. Mais ils sont là[110]. »

38 Ce sillon est approfondi à la suite de la controverse de Ratisbonne. Un article de Laurent d'Ersu s'emploie à décrire la rapidité et les modalités de diffusion de telle ou telle information par les « islamistes » en vue de faire pression sur l'opinion de langue arabe quand Jean-Louis Schlegel, sociologue des religions, affirme que « l'islam pose un problème spécifique » : « Il se sent mal aimé, méprisé par un Occident irréligieux. Toute critique lui semble démesurée et injuste. Je me demande si cette réactivité violente n'est pas le signe d'une fragilité intellectuelle dans un monde de paroles et d'images qui le déconcerte, et auquel tout le monde peut avoir accès grâce à la télévision et à Internet. Enfin, n'oublions pas qu'en Occident les religions ont trois ou quatre siècles de critiques derrière elles, et qu'elles les ont plus ou moins bien assumées[111]. »

39 La seconde secousse reste circonscrite au cadre français. Toujours à la mi-septembre 2006, Robert Redeker,

philosophe et membre du comité de rédaction des *Temps modernes,* publie une tribune dans le *Figaro* dans lequel il présente Mohammad comme un être violent et le Coran comme une sorte de bréviaire haineux[112]. Trois jours plus tard, le cheikh Qardhawi attaque l'article sur al-Jazeera et, peu après, Redecker est condamné à mort sur un forum qui porte le nom d'al-Hesbah. Ayant obtenu le soutien d'une partie de l'intelligentsia et bénéficié d'une protection policière il apprend, au début de l'année 2007, l'arrestation par la police marocaine d'Omar al-Batar, à l'origine des menaces de mort[113]. Sous le titre, *Il faut tenter de vivre,* il publie peu après le journal qu'il a tenu pour souligner « l'attachement du peuple français à la laïcité, à la tolérance et à la liberté d'expression » et proclamer « la victoire de la vie sur les prêcheurs de la mort[114] ».

40 Le règlement judiciaire du cas *Charlie Hebdo* est alors en cours. Gênées par les critiques de l'UAM 93[115] et soucieuses de se placer sur le terrain du droit, la GMP et l'UOIF rejointes par la Mosquée de Lyon (qui se retirera) et la Ligue islamique mondiale[116], ont porté plainte contre *Charlie Hebdo,* prêtes à aller « jusqu'à la Cour européenne des droits de l'homme » : « Notre but est d'obtenir une condamnation qui fixe une limite juridique à la liberté d'expression, principe sacré que nous respectons tout comme celui de la liberté de croyance, et qui puisse créer pour l'islam une jurisprudence, à l'instar des autres cultes, notamment le culte catholique qui a une jurisprudence aujourd'hui assez dense. En fait, c'est l'amalgame entre islam et terrorisme qui nous a semblé dangereux dans cette affaire des caricatures[117]. » La Grande Mosquée de Paris est défendue par Me Szpiner, l'avocat de Jacques Chirac. Le procès s'ouvre le 7 février et, pour l'occasion, *Libération* et *Charlie Hebdo* font numéro commun[118] en publiant une nouvelle fois la série danoise. Philippe Val expose les termes de sa défense : « Dans un pays laïque, avant d'être d'une religion, on est citoyen. Ces caricatures s'attaquent clairement à l'intégrisme et dénoncent la terreur qui s'exerce au nom d'une religion qui, en ce cas, se place au-dessus de la citoyenneté[119]. »

Laurent Joffrin lui fait écho : « Ce procès idiot, manifestement favorisé par Jacques Chirac, qui a un contrat d'armement à la place du cerveau, est un procès de presse. [...] La réponse était inévitable : au pays de Voltaire, on a le droit de critiquer les religions. Loin de nous l'idée de brusquer ou d'offenser quiconque : personne n'est obligé de nous lire, pas plus que *Charlie*[120]. »

41 La classe politique apparaît beaucoup plus engagée que l'année précédente. Les appuis de François Bayrou, de François Hollande et de Nicolas Sarkozy sont remarqués[121]. Certaines interventions apparaissent décisives aux yeux des observateurs, ainsi celle d'Elisabeth Badinter ou de Fethi Benslama. La presse apparaît unanime sur le fond, mais parfois critique sur la forme. Ainsi, le *Nouvel Observateur* se demande si ce qui est en jeu est totalement ce que *Charlie Hebdo* cherche à défendre :

> « Est-ce un procès en sorcellerie ? Un tribunal de la Sainte Inquisition parachuté au XXIe siècle, avec, sur le banc de l'accusation, des fanatiques musulmans refusant obstinément la modernité ? Un grand simulacre de procès mettant en danger la liberté d'expression, et la porte ouverte à tous les obscurantismes ? C'est la grande angoisse des défenseurs de la laïcité. Et s'ils se trompaient ? Si ce procès historique, archaïque pour beaucoup, était l'occasion inespérée de faire entrer les musulmans français dans la République par la grande porte : celle du droit ? Quelle que soit la décision de la 17e chambre correctionnelle de Paris, la France aura prouvé qu'on peut régler des affaires religieuses musulmanes sans fatwa, sans prédicateur vociférant, avec la seule arme du Code pénal[122]. »

42 Au demeurant, l'opinion confirme les positions de l'année précédente dans un sondage de la Sofres publié par le *Pèlerin* : plus des trois quarts des Français estiment inacceptables de se moquer publiquement d'une religion (79 %), de ses représentants (78 %), de ses croyants (78 %) ou de son fondateur (78 %) ; cependant, seuls 45 % d'entre eux (contre 48 %) sont favorables au recours à la justice pour poursuivre les critiques[123].

43 Comme le *Jyllands-Posten* en octobre 2006, *Charlie Hebdo* est relaxé. Les principaux attendus du jugement font valoir « qu'en France, société laïque et pluraliste, le respect de toutes les croyances va de pair avec la liberté de critiquer les religions [...] ; que le blasphème, qui outrage la divinité ou la religion, n'y est pas réprimé, à la différence de l'injure » et que le dessin en cause représentant Mohammad coiffé d'une bombe « est inclus dans un numéro spécial dont la couverture "éditorialise" l'ensemble du contenu [...] il ne peut qu'être regardé comme participant à la réflexion dans le cadre d'un débat d'idées sur les dérives de certains tenants d'un islam intégriste ayant donné lieu à des débordements violents[124] ». La presse se réjouit, après s'être inquiétée de formes d'autocensure qui ont traversé l'automne. Soubresauts d'une histoire marquée par différents épisodes tels, à Berlin, la déprogrammation temporaire de l'opéra *Idoménée* dont la mise en scène a fait craindre une réaction de musulmans[125] ou, à Londres et pour le même motif, la mise à l'écart de dessins érotiques de Hans Bellmer dans la Whitechappel Art Gallery[126].

*

44 Deux ans après le début de l'affaire, une nouvelle caricature, représentant la tête de Mohammad sur un corps de chien portant une pancarte (« Islam means Human & Animal Rights ») est publiée dans le *Nerikes Allehanda* (NA), après avoir été refusée par plusieurs galeries suédoises. L'éditorial de ce petit journal publié à Orebro, une ville du centre de la Suède, est fondé sur le principe suivant : « Le droit à la liberté religieuse et celui de blasphémer vont de pair. » Des menaces de mort sont proférées à l'encontre du dessinateur qui reçoit le soutien unanime de ses confrères[127]. L'OCI proteste contre ce dessin « blasphématoire » par la voix de son Secrétaire général Ekmeleddin Ihsanoglu : « Il s'agit d'un acte irresponsable et méprisable réalisé au nom de la liberté d'expression et qui a pour unique but d'insulter et d'éveiller la colère des musulmans. » Une porte-parole du gouvernement suédois, Sofia Karlberg, explique : « Nous ne pouvons pas nous excuser pour les caricatures parce que

nous ne les avons pas publiées, mais nous exprimons nos regrets si leur publication a heurté les sentiments des musulmans. » Contrairement à son homologue danois, le Premier ministre Fredrik Reinfeld reçoit 20 ambassadeurs de pays majoritairement musulmans et rencontre les responsables du Conseil musulman de Suède qui, en retour, assurent le gouvernement de leur plein soutien, condamnent les menaces de mort et n'exigent pas d'excuse. En découvrant l'article de *Libération* qui a reproduit le dessin incriminé, le lecteur apprend qu'un journal malaisien de la minorité tamoule a été suspendu pour un mois pour avoir publié une caricature représentant Jésus avec cigarette et boîte de bière à la main, portant en légende la parole évangélique : « Ceux qui se repentiront de leur faute iront au ciel[128]. »

45 Dans son acte constitutif, le Conseil des droits de l'homme n'a pas introduit de droit au blasphème, explicite ou implicite. Les tensions et oppositions subsistent, elles traversent ce qu'il est commun et insatisfaisant d'appeler « cultures ». Ainsi de cette divergence de fond opposant deux intellectuels qui, l'un et l'autre, n'ont pas été favorables à la publication des caricatures. Dans *Le Nouvel Observateur,* Régis Debray avance l'argument suivant : « Ne projetons pas nos catégories de pensée et notre système d'émotions sociales sur une aire culturelle qui a une autre mémoire, une autre histoire, et dans laquelle le facteur religieux joue le rôle structurant qu'il jouait chez nous il y a deux ou trois siècles. On a enlevé le casque, mais la tête chez nous reste coloniale. [...] Assumons ce que nous sommes, résolument, mais cessons de nous arroger l'étalon platine de la justice et de la modernité. [...] On n'a tout de même pas attendu Huntington pour savoir qu'il n'y a pas *la* mais *des* civilisations[129]. » Farouk Mardam-Bey, co-auteur d'*Être arabe* avec Elias Sanbar, lui donne la réplique dans *Télérama* : « Je me méfie de cette approche différentialiste. Ce que veulent les sociétés arabes, c'est bien souvent la ressemblance [...]. Commencer à dire qu'il y a une histoire musulmane, une économie musulmane, une sociologie

musulmane, des écrivains et des artistes musulmans… me paraît dangereux. C'est la position des islamistes. Moi je pense qu'il y a des valeurs universelles, des concepts comme l'égalité ou la liberté, qui ont d'ailleurs été cristallisés, à un moment donné, par la pensée européenne. Ils valent pour tous, dans le monde entier[130]. »

Notes

1. *France-Soir,* 1er février 2006.

2. Santi P., « La publication des caricatures de Mahomet par "France-Soir" ne facilite pas sa reprise », *Le Monde,* 15 février 2006.

3. Propos rapporté par Costemalle O. et Mallaval C., « France-Soir ajoute la crise à la crise », *Libération,* 3 février 2006.

4. Ternisien X., « L'hebdomadaire "Charlie Hebdo" est en kiosques », *Le Monde,* 9 février 2006.

5. Saïd Branine, cité par Ternisien X., « Les musulmans de France dénoncent un acte raciste », *Le Monde,* 3 février 2006.

6. Belkadi A. F., « Les caricatures de Mahomet par Alighieri Dante et Salvator Dali », Oumma.com, 9 février 2006.

7. « Touchez pas à mon Prophète ! », enquête réalisée par Chemin A., Claude P., Eudes Y., Guyotat R., Maurus V., Samson M., Simon C., Tenoux J.-P. et Van Renterghem M., *Le Monde,* 15 février 2006.

8. Propos recueillis par Santi P. et Ternisien X, « Le Conseil du culte musulman veut poursuivre "Charlie Hebdo" », *Le Monde,* 8 février 2006.

9. Propos d'Abderrahmane Dahmane cité par Ternisien X., « Le sentiment d'"humiliation" de musulmans français qui déplorent la "paralysie" du CFCM », *Le Monde,* 8 février 2006.

10. Ben Khefila K., *Le Monde,* 14 février 2006.

11. Avon D., « Religion et nation. Le scoutisme musulman en France », Cholvy G. (dir.), *Le Scoutisme. Un mouvement d'éducation au XXe siècle. Dimensions internationales,* Publications Montpellier 3, 2003, p. 387-410.

12. Tract (archives privées) et *Gazette de Montpellier,* n° 923, 24 février-2 mars 2006.

13. Veilletet P. et Ménard R., « Liberté d'expression et responsabilité », *Libération,* 13 février 2006.

14. 67 % des Britanniques approuvent la presse en Grande-Bretagne, sondage rapporté par Roche M., « Au Royaume-Uni, seul un journal d'étudiants a publié les caricatures », *Le Monde,* 12-13 février 2006.

15. CASTAGNET M., « 54 % des Français déplorent la publication des caricatures », *La Croix,* 10 février 2006.

16. KUBLER M., « Liberté et responsabilité », *La Croix,* 10 février 2006.

17. LECONTE D., « Merci “Charlie Hebdo” », *Libération,* 2 mars 2006.

18. MERCIER J. (avec le service Religions), « Le malentendu des civilisations », *La Vie,* 9 février 2006.

19. GAULMYN I. de, « Le Vatican prend une position équilibrée sur les caricatures », *La Croix,* 8 février 2006.

20. KUBLER M., « Dieu au-delà de nos caricatures », *La Croix,* 2 février 2006.

21. POUJOL R., « Caricature. Le droit et ses limites ! », *Le Pèlerin,* 9 février 2006, n° 6428, p. 3.

22. RÉMY V., « Un débat caricatural », *Télérama,* 8 février 2006.

23. Cité dans « Récupération politique », *Montpellier Plus,* 3 février 2006.

24. Michel Evdokimov cité par JOUANNO B., SCHMIDT P. et LESEGRÉTAIN Cl., « La caricature et le sacré cohabitent mal », *La Croix,* 2 février 2006.

25. PLOQUIN J.-Ch., « Religion et politique », *La Croix,* 2 février 2006.

26. Cité par BOISSIEU L. de, « Jean-Marc Roubaud veut punir les injures contre les religions », *La Croix,* 16 mars 2006.

27. MULLER J.-M., « Le choc des caricatures », *La Croix,* 21 mars 2006.

28. Propos rapporté par CHARTIER Cl., « Le clan antiblasphème », *L’Express,* 6 avril 2006.

29. CHARB, « La censure est une religion, Éric Raoult est son prophète », *Charlie-Hebdo,* 29 mars 2006, p. 10.

30. KUBLER M., « Caricatures », *La Croix,* 17 février 2006.

31. D. A. et O. C., « La censure évitée de “L’Express” », *Libération,* 8 février 2007.

32. DANIEL J., « Jouer avec le fanatisme », *Le Nouvel Observateur,* 9-15 février 2006.

33. JULLIARD J., « Ecr… l’inf… ! », *Le Nouvel Observateur,* 9-15 février 2006

34. GAUDEMAR A. de, « Antagonismes », *Libération,* 3 février 2006.

35. HASKI P., « “Libération” défend la liberté d’expression », *Libération,* 3 février 2006.

36. JULY S., « Caricatural », *Libération,* 9 février 2006.

37. COLSON M.-L., « De l’anathème à l’assassinat », *Libération,* 3 février 2006.

38. « Caricatures libres », *Le Monde,* 3 février 2006.

39. Roy O., « Caricatures : géopolitique de l'indignation », 9 février 2006. Kepel G., « L'Europe en nouveau "grand Satan" », 11 février 2006. Lévy B.-H., « Triangulation de la haine », 14 février 2006. Flores D'Arcais P., « Ma liberté, ta susceptibilité », 25 février 2006. Gauchet M., « L'Occident est aveugle sur les effets de la mondialisation de l'économie et des mœurs », 12-13 mars 2006.

40. Chemin A., « Dalil Boubakeur, le musulman idéal », *Le Monde,* 21 février 2006.

41. « Des écrivains face à la caricature. Les fanatismes religieux sont une menace pour nos démocraties. À quand l'incendie des bibliothèques ? », signé par Bachi S., Cendrey J.-Y., Daeninckx D., Jacques P., Jourde P., Laclavetine J.-M., Leroy G., Ndiaye M., Pennac D., Raynal P. et Sansal B., *Le Monde,* 14 février 2006.

42. Loichemol H., « Une fatwa contre Voltaire ? », *Le Monde,* 15 février 2006.

43. Ali A. H., « "Je suis une dissidente de l'islam" », *Le Monde,* 16 février 2006.

44. Santi P., « Cavanna et "les cons" », *Le Monde,* 15 février 2006.

45. Haski P., « Respect », *Libération,* 13 février 2006.

46. Willem cité par Giuliani E., Bouvet Br. et Schwartz A., « Les caricaturistes de presse s'imposent leurs propres limites », *La Croix,* 2 février 2006.

47. Propos de Wiaz et de Pétillon recueillis par Demenet Ph., « Peut-on rire de tout ? », *Le Pèlerin,* 9 février 2006, n° 6428, p. 20-21, complétés, pour les propos de Pétillon, par la relation de Rueff J., *Libération,* 13 février 2006 et celle de Herzberg N, Labé Y.-M. et Naïm M., « Dieu, Mahomet et les dessinateurs », *Le Monde,* 3 février 2006.

48. Propos recueillis par Herzberg N., Labé Y.-M. et Naïm M., « Dieu, Mahomet et les dessinateurs », *Le Monde,* 3 février 2006.

49. L'argument est explicite dans plusieurs articles, dont Gozlan M. et les correspondants au Caire, à Amman, à Beyrouth et à Damas, « Le triomphe de l'interdit dans le monde musulman », *Marianne,* 11-17 février 2006.

50. Kahn J.-Fr., « La tentation totalitaire », *Marianne,* 11-17 février 2006.

51. Gozlan M., « Et revoilà les fanatiques », *Marianne,* 11-17 février 2006.

52. Sitbon G., « Censure sans frontières », *Marianne,* 11-17 février 2006.

53. Propos de Caroline Fourest rapporté par DÉLY R. et GUENNEUGUES L., « “Charlie” ose et Chirac tance », *Libération,* 9 février 2006.

54. *Charlie Hebdo,* 27 novembre 2002, p. 16.

55. Propos rapportés par SANTI P., « En France, “Charlie Hebdo” veut “défendre la liberté d’expression” », *Le Monde,* 12-13 février 2006.

56. ALLAL T., « Pour la liberté d’expression ! », *Charlie Hebdo,* 8 février 2006.

57. SIMON C., « Brigitte et Tewfik Allal à contre-Coran », *Le Monde,* 28 février 2006.

58. BIARD G., « Charia globale », *Charlie Hebdo,* 8 février 2006.

59. CAVANNA, « Chasse Dieu à coups de pied, il revient enturbanné ! », *Charlie Hebdo,* 8 février 2006.

60. « Le Manifeste des douze. Ensemble contre le nouveau totalitarisme », *Charlie Hebdo,* 1er mars 2006. Signé par ALI A. H., CHAFIQ Ch., FOUREST C., LÉVY B.-H., MANJI I., MOZAFFARI M., NAMAZIE M., NASREEN T., RUSHDIE S., SFEIR A., VAL Ph. et IBN WARRAQ.

61. EMPTAZ E., « Caricatuerie », *Le Canard enchaîné,* 8 février 2006.

62. BOESPFLUG Fr., *Caricaturer Dieu. Pouvoirs et dangers de l’image,* Paris, Bayard, coll. « Études et essais », 2006, 224 p.

63. « Refus et puissance de l’image en terre d’Islam », Colloque et débat, 2 et 3 décembre 2005, Louvre. Six mois, plus tôt, en juillet, le Louvre annonçait qu’à la demande du président Jacques Chirac, la cour Visconti serait aménagée pour accueillir – en 2009 –, le « département des arts de l’Islam » (propos de Henri Loyrette et Rudy Ricciotti recueillis par COLONNA-CÉSARI A. et LELOUP M., « Le Louvre honore les arts de l’Islam », *L’Expressmag,* 3 novembre 2005, p. 64-65).

64. BENZINE R., « Le choc des ignorances », *Libération,* 13 février 2006.

65. Ex. 20,4.

66. Joann Sfar, auteur de la série Le chat du Rabin, y reviendra avant de croquer le procès de *Charlie Hebdo* (propos recueillis par LESEGRETAIN Cl., « “Se refuser à rire de l’islam est méprisant pour les musulmans” », *La Croix,* 10 novembre 2006).

67. PEIRON D., « Quand l’art occidental puise à la source de l’islam », *La Croix,* 29 août 2005. DEBAILLEUX H.-Fr., « Un trait d’islam », *Libération,* 18 août 2005.

68. CHEBEL M., *L’Islam et la raison,* Paris, Perrin, 2005, cité par TINCQ H., « La colère du monde musulman s’étend contre les caricaturistes de Mahomet », *Le Monde,* 2 février 2006.

69. Propos de Jean-François Clément recueillis par TINCQ H., « Cette affaire de caricatures participe d’une mentalité de “victimisation” des

musulmans », *Le Monde,* 5-6 février 2006.

70. LAFITTE S., « Peut-on représenter le Prophète en islam ? », *Le Monde des Religions,* septembre-octobre 2006, n° 19 bis, p. 9.

71. Propos de Malek Chebel recueillis par D'ALANÇON Fr., « "Le prophète Mohammed finira par être représenté graphiquement" », *La Croix,* 2 février 2006.

72. Propos d'Abdelwahab Meddeb recueillis par BOLTANSKI Ch., « "La représentation du prophète est devenue taboue" », *Libération,* 3 février 2006.

73. Michael BARRY est notamment l'auteur de *L'art figuratif en islam médiéval, l'énigme de Behzâd de Herât (1465-1535),* Paris, Flammarion, 2004.

74. Propos de Michael Barry recueillis par D'ALANÇON Fr., « "Le Prophète appartient à l'histoire de l'art musulman" », *La Croix,* 24 mars 2006.

75. Rochdy Alili est notamment l'auteur de *L'éclosion de l'islam,* Paris, Dervy, 2005.

76. ALILI R., « Un regard d'historien sur l'affaire des caricatures », Oumma.com, 10 février 2006.

77. SCHMIDT J.-J., *Le Livre de l'humour arabe,* Arles, Actes Sud, « Sindbad » et *Sept Clés pour comprendre le monde arabe,* Dauphin.

78. Propos de Jean-Jacques Schmidt recueilli par SCHMIDT P., « "Dans l'islam, on peut se moquer des religieux, mais pas de la religion" », *La Croix,* 10 février 2006.

79. TRUC O., « Desseins extrêmes au Danemark », *Le Monde,* 24 février 2006.

80. HIVERT A.-Fr., « Il y a quelque chose de raciste au royaume du Danemark », *Libération,* 13 février 2006.

81. FOUCHÉ Gw., « Au Danemark, l'intégration à l'épreuve des caricatures », *La Croix,* 16 février 2006.

82. BOJSEN H. et MALKI JEPSEN J. J., « Un contexte danois caricatural », *Libération,* 9 février 2006. Les auteurs, respectivement professeur à l'Université de Roskilde et politologue à Copenhague, renvoient dos à dos « les deux extrémismes prédominants du moment : le fondamentalisme religieux et le populisme xénophobe ».

83. GURREY B., « Les responsables politiques français ont peur d'une poussée du vote FN », *Le Monde,* 5-6 février 2006.

84. GURREY B., « Embarras et inquiétude chez les responsables politiques français », *Le Monde,* 4 février 2006.

85. Cité par TERNISIEN X., « Les musulmans de France dénoncent un acte raciste », *Le Monde,* 3 février 2006.

86. BELAÏD L., « Double effet citadelle », *Libération,* 13 février 2006.

87. COROLLER C., « Les musulmans français indignés », *Libération,* 3 février 2006.

88. « Siné sème sa zone », *Charlie Hebdo,* 1er mars 2006, p. 14.

89. RIVAIS R., « La France condamnée pour atteinte à la liberté d'expression », *Le Monde*, 2 février 2006.

90. KOTEK J., *La Carte postale antisémite,* Paris, Berg international, 318 p.

91. KOTEK J., « Pas de censure, mais des limites pour tous ! », *Le Monde,* 7 février 2006.

92. Cité dans « Les esprits s'enflamment », *Montpellier Plus,* 3 février 2006.

93. « Dessins de Mahomet : trois manifestants tués au Pakistan », *Libération,* 16 février 2006.

94. POUJOL R., « Caricature. Le droit et ses limites ! », *Le Pèlerin,* 9 février 2006, n° 6428, p. 3.

95. PERRIER G., « Le meurtrier turc du prêtre italien a été arrêté », *Le Monde,* 8 février 2006.

96. MARCHAND L., « Trébizonde est sous le choc de la mort du prêtre italien », *La Croix,* 8 février 2006.

97. DUQUESNE J., « Musulman par révolte », *La Croix,* 28 février 2006.

98. Propos de Jean-Marie Gaudeul rapportés par SAUTO M. de, « "Les chrétiens sont à la merci des réflexes de masse" », *La Croix,* 21 février 2006.

99. Entrefilet non signé, *La Croix,* 23 février 2006.

100. TRUC O., « Le double langage d'un imam intégriste de Copenhague », *Le Monde,* 5-6 février 2006.

101. HIVERT A.-Fr., « Un feu qui a couvé quatre mois », *Libération,* 3 février 2006.

102. FICATIER J., « Les vrais acteurs de l'"affaire des caricatures" », *La Croix,* 23 mars 2006.

103. BENCHEIKH S., « Ceux qui ne comprennent ni l'islam ni la liberté », *Le Monde,* 10 février 2006.

104. TINCQ H., « Mahomet : le choc des ignorances », *Le Monde,* 11 février 2006.

105. « Après les musulmans, les catholiques… », *Le Nouvel Observateur,* 27 avril-3 mai 2006.

106. Cité par STROOBANTS J.-P., CHIPAUX Fr., JACOB A. et TRUC O., « Menaces djihadistes accrues sur l'Europe après l'affaire des caricatures de Mahomet », *Le Monde,* 17 mai 2006.

107. Propos de Christian Bourgeois rapporté par ASSOULINE P., « Pas de fatwa contre Voltaire », *Le Monde 2*, 27 mai 2006.

108. Propos de Plantu recueillis par SIMONNET D., « "Le caricaturiste doit passer au travers des interdits" », *L'Express,* 12 octobre 2006, p. 134 et 136.

109. MAKARIAN Ch., « La parole aux caricaturistes », *L'Express,* 22 février 2007.

110. PLOQUIN J.-Ch., *La Croix,* 28 avril 2006.

111. D'ERSU L., « Les islamistes font du Web un lieu de propagande », et propos de Jean-Louis Schlegel recueillis par JOUANNO B., *La Croix,* 9 octobre 2006.

112. REDEKER R., « Face aux intimidations des islamistes, que doit faire le monde libre ? », *Le Figaro,* 16 septembre 2006.

113. DUFAY Fr., « Le professeur menacé par les islamistes accuse », *L'Express,* 18 janvier 2007.

114. Propos recueillis par FRITSCHER Fr., « Robert Redeker et les prêcheurs de la mort », *Le Figaro,* 14 février 2007.

115. COROLLER C., CALINON Th. et GUICHARD M., « Les musulmans investissent la rue », *Libération,* 13 février 2006.

116. TERNISIEN X., « Le CFCM va porter plainte contre des journaux ayant publié les dessins », *Le Monde,* 12-13 février 2006.

117. Propos de Me Chems-eddine Hafiz recueilli par SCHMIDT P., « Pourquoi le CFCM revient-il en justice pour l'affaire des caricatures ? », *La Croix,* 16 février 2006.

118. *Charlie Hebdo* publie, en parallèle un numéro « Spécial procès » sur la couverture duquel les représentants des trois monothéismes hurlent « Il faut voiler "Charlie Hebdo" ».

119. VAL Ph., « Citoyens d'abord », *Libération,* 7 février 2007.

120. JOFFRIN L., « Solidaires », *Libération,* 7 février 2007.

121. LE BARS St., « Le soutien de Nicolas Sarkozy à l'hebdomadaire sème la confusion dans les institutions musulmanes », *Le Monde,* 9 février 2007.

122. RAFFY S., « La République ou la fatwa », *Le Nouvel Observateur,* 8-14 février 2007.

123. SAUTO M. de, « Les Français refusent que l'on se moque des religions », *La Croix,* 7 février 2007.

124. Attendus cités dans l'article de DURAND-SOUFFLAND St., « Caricatures de Mahomet : "Charlie hebdo" relaxé », *Le Figaro,* 23 mars 2007.

125. « Polémique autour de l'autocensure de Berlin », *Libération,* 28 septembre 2006. « Un opéra déprogrammé par peur de réactions islamistes », *La Croix,* 28 septembre 2006.

126. DAGEN Ph. et HERZBERGER N., « Messieurs les autocenseurs, bonjour ! », *Le Monde,* 6 octobre 2006.

127. ACAR A.-L., « Une nouvelle "affaire" de caricature pointe en Suède », *La Croix,* 18 septembre 2007. Lars Vilks, le dessinateur, a été agressé au mois de mai 2010, alors qu'il donnait une conférence à la faculté d'Art de l'université d'Uppsala. Selon l'AFP, un groupe lié à Al-Qaïda a offert 100 000 $ pour l'assassiner.

128. « Mahomet encore croqué en Scandinavie », *Libération,* 1er-2 septembre 2007.

129. Propos de Régis Debray recueillis par FREDET J.-G., *Le Nouvel Observateur,* 9-15 février 2006.

130. Propos de Farouk Mardam-Bey recueillis par LECLÈRE Th., « Un débat piégé », *Télérama,* n° 2927, 15 février 2006.

Auteur

Dominique Avon

Professeur d'histoire contemporaine à l'université du Maine est spécialisé dans l'étude comparée des religions. Membre du CERHIO et coordinateur du réseau de recherche interdisciplinaire DCIE (Dynamiques citoyennes en Europe), il est l'auteur de plusieurs ouvrages dont : *Les religions monothéistes* (Ellipses,

2009) ; *Un nouvel âge de la théologie ?* en co-direction avec M. Fourcade (Karthala, 2010) ; *Le Hezbollah. De la doctrine à l'action, une histoire du « parti de Dieu »* avec A.-T. Khatchadourian (Le Seuil, 2010).

Du même auteur

La caricature au risque des autorités politiques et religieuses, Presses universitaires de Rennes, 2010
Faire autorité, Presses universitaires de Rennes, 2017
Une école théologique à Fourvière ? *in Les jésuites à Lyon*, ENS Éditions, 2005
Tous les textes

© Presses universitaires de Rennes, 2010

Licence OpenEdition Books

Référence électronique du chapitre

AVON, Dominique. *Orchestres de presse autour des « caricatures » dans la France républicaine* In : *La caricature au risque des autorités politiques et religieuses* [en ligne]. Rennes : Presses universitaires de Rennes, 2010 (généré le 08 juin 2023). Disponible sur Internet : <http://books.openedition.org/pur/102882>. ISBN : 9782753567511. DOI : https://doi.org/10.4000/books.pur.102882.

Référence électronique du livre

AVON, Dominique (dir.). *La caricature au risque des autorités politiques et religieuses*. Nouvelle édition [en ligne]. Rennes : Presses universitaires de Rennes, 2010 (généré le 08 juin 2023). Disponible sur Internet : <http://books.openedition.org/pur/102831>. ISBN : 9782753567511. DOI : https://doi.org/10.4000/books.pur.102831.
Compatible avec Zotero

La caricature au risque des autorités politiques et religieuses

Ce livre est recensé par

Isabelle Saint-Martin, *Archives de sciences sociales des religions*, mis en ligne le 24 septembre 2012. URL : http://journals.openedition.org/assr/23441 ; DOI : https://doi.org/10.4000/assr.23441

La caricature au risque des autorités politiques et religieuses

Ce livre est cité par

Leone, Massimo. (2015) To be or not to be Charlie Hebdo: ritual patterns of opinion formation in the social networks. *Social Semiotics*, 25. DOI: 10.1080/10350330.2015.1080038

OpenEdition
Books

Presses universitaires de Rennes

La caricature au risque des autorités politiques et religieuses | Dominique Avon

« L'affaire des caricatures ». Chronologie et mise en perspective

Dominique Avon

p. 187-196

Texte intégral

1 L'« affaire des caricatures de Mahomet » a pour origine la publication, dans le journal danois le plus vendu, *Jyllands-Posten*[1], de douze dessins qui paraissent le 30 septembre 2005. Ces représentations sont le résultat d'un constat d'autocensure, fait par un écrivain qui « revendique volontiers l'étiquette gauchiste et tiers-mondiste[2] » vivant dans un quartier populaire de Copenhague, Kare Bluitgen, confronté à la difficulté de trouver un illustrateur pour un livre sur le prophète de l'islam destiné aux adolescents. Saisissant l'occasion, Flemming Rose, rédacteur des pages culturelles du quotidien, demande à une association de « dessinateurs de montrer le prophète tel qu'ils le voyaient [...]. Le Danemark a une longue tradition de caricatures de la religion chrétienne, de la famille royale ou des politiciens[3] ». En avril 2003 pourtant, ce même organe avait refusé des dessins satiriques de Jésus, estimant « qu'ils allaient offenser une partie de nos lecteurs[4] ». Sous le titre « Les visages de Mahomet », les douze dessins rendus sont publiés sur une pleine page du *Jyllands-Posten* dont les positions « réactionnaires » sont d'ailleurs brocardées par l'un des illustrateurs. Les premiers échos sont diffus. Derrière les imams Abdelwahid Pederson et Abou Labane, des musulmans danois expriment leur désapprobation. Le 14 octobre, des milliers de personnes manifestent en scandant « L'islam est en colère » et deux des douze dessinateurs doivent se cacher pour échapper à des menaces. De nombreuses agences de presse font immédiatement état de l'affaire, le quotidien égyptien de langue arabe *Al-Fagr* publie six de ces caricatures le 17 octobre 2005, et le *Frankfurter Allgemeine Zeitung* en publie une le 3 novembre, sans provoquer la moindre réaction. Dès le 20 octobre pourtant, onze ambassadeurs d'États membres de l'OCI protestent auprès du Premier ministre danois, qui refuse de les recevoir. La ligne de conduite d'Anders Fogh Rasmussen, est la suivante : « Le gouvernement danois et la nation danoise ne peuvent être tenus responsables de ce qui est publié dans les médias indépendants. »

2 Le 1er décembre, huit des dessinateurs et cinq représentants de la communauté musulmane danoise se rencontrent discrètement sans qu'il soit question d'excuses publiques. Mais le lendemain, au Pakistan, un groupe musulman met la tête des dessinateurs à prix[5]. Louise Arbour, haut-commissaire des Nations unies aux droits de l'homme, charge des experts d'étudier les dessins avant de les qualifier d'« inacceptables ». Mécontents d'avoir été déboutés par la justice de leur pays, une délégation de musulmans danois cherche à mobiliser des coreligionnaires autour de leur cause. Le Comité européen pour l'honneur du prophète, dirigé par Ahmed Akkari, conduit activement la campagne. Afin de donner davantage de poids à leur dossier, les délégués y joignent des caricatures qui n'ont jamais été publiées, dont une présentant Mohammad sous les traits d'un porc et une autre le désignant comme un pédophile. Le 19 décembre, vingt-deux ambassadeurs danois retraités publient une tribune dans laquelle ils critiquent l'attitude du gouvernement, mettant en garde contre « une surenchère, qui pourrait être interprétée comme une persécution à l'encontre d'une minorité[6] ». La vague de réactions s'étend. Des grèves générales ont lieu à Srinagar, capitale du Cachemire. Le 29 de ce mois, les ministres arabes des Affaires étrangères « rejettent et condamnent cette atteinte qui va à l'encontre de la sainteté des religions et des prophètes ». La Ligue des États arabes exige une résolution de l'ONU. Début janvier, le procureur de la région de Copenhague déboute onze organisations musulmanes qui accusaient le *Jyllands-Posten* de blasphème et de discrimination raciale.

3 Le 10 janvier, le magazine norvégien *Magazinet*[7] publie ces dessins avant d'être suivi par plusieurs journaux européens[8]. Depuis Le Caire, le 21 janvier, l'Union internationale des ulémas menace d'appeler « des millions de musulmans de par le monde à boycotter les produits et les activités danois et norvégiens », mot d'ordre repris par Mohammed Akef, chef de file des Frères musulmans en Égypte. Le 26, l'Arabie Saoudite rappelle son ambassadeur à Copenhague[9]. Dans les

Territoires occupés palestiniens, les Brigades des martyrs d'Al-Aqsa, proches de l'Autorité palestinienne dirigée par Mahmoud Abbas, donnent 48 heures aux Suédois et aux Danois pour quitter le « sol palestinien ». Le 30 janvier le *Jyllands-Posten* présente des « excuses » sans formuler de regrets concernant la publication. Sur son site internet, le lecteur peut lire un article en danois et en arabe comportant ces termes : « Nous sommes désolés que cette affaire ait pris une telle ampleur, et nous souhaitons réitérer que nous ne voulions offenser personne. Comme le reste de la société danoise, nous respectons la liberté religieuse. » Réunis à Tunis le lendemain, les ministres de l'Intérieur de plusieurs pays arabes demandent au gouvernement de « sanctionner fermement » les responsables. Le 1er février, plusieurs journaux européens prennent le relais de la publication. Au nom de l'Association mondiale des journaux, Larry Kilman dénonce la censure : « Il n'y a aucune liberté d'expression dans le monde arabe, ce n'est pas à eux de donner des leçons[10]. »

4 La crise atteint un sommet durant la première quinzaine de ce mois. Les dirigeants iraniens et saoudiens se consultent pour réagir avec fermeté. Sous la houlette du cheikh Qardhawi, l'Union internationale des oulémas appelle à consacrer la prédication du vendredi 3 février « à l'offense faite, selon eux, à l'islam et aux musulmans[11] » et à organiser la colère par des marches de protestation. Les chaînes de télévision satellitaires de langue arabe relaient très largement l'indignation. Des produits danois sont brûlés publiquement le 2 février au Yémen. Le même jour, des groupes armés palestiniens, liés au Fatah qui vient de perdre les élections législatives, tentent de s'en prendre à des locaux de l'Union européenne ou aux Centres culturels français (Gaza, Naplouse)[12]. Le siège du *Jyllands-Posten* doit être évacué à deux reprises à la suite d'alertes à la bombe. Les ambassades du Danemark et de la Norvège sont incendiées à Damas le 4 février et le consulat du Danemark à Beyrouth subit le même sort le lendemain, en même temps que deux églises qui sont également prises pour cible par des

émeutiers. Le 6 février, les ambassades du Danemark et de l'Autriche – siège de l'AIEA et alors présidente de l'Union européenne[13] – sont la cible de manifestants à Téhéran, avant que la France ne soit elle-même visée. Deux jours plus tôt, l'AIEA a adopté une résolution prévoyant le transfert du dossier nucléaire iranien au Conseil de sécurité de l'ONU. Ce texte provoque la riposte des dirigeants iraniens – fin des inspections des équipes renforcées de l'AIEA – mais aussi le dépit des dirigeants états-uniens dans la mesure où les représentants européens soutiennent la proposition égyptienne d'inclure une référence à « un Proche-Orient exempt d'armes de destruction massive » visant implicitement Israël[14].

5 Des chefs d'État et de gouvernement, notamment ceux de la Norvège[15] – qui a présenté des excuses – ou de la Russie, la Ligue islamique mondiale, et de nombreuses associations expriment sous des formes diverses une indignation qui peut aller jusqu'à l'appel à des représailles. Par la voix de Ben Laden, al-Qaïda exige une vengeance. En Irak, deux mille manifestants chiites réclament une fatwa autorisant l'assassinat des dessinateurs. Hassan Nasrallah, secrétaire général du Hezbollah libanais, estime que « s'il s'était trouvé un musulman pour exécuter la fatwa de l'imam Khomeyni contre le renégat Salman Rushdie, cette racaille qui insulte notre prophète Mahomet au Danemark, en Norvège et en France n'aurait pas osé le faire[16] ». Le chef du gouvernement turc, Recep Tayyib Erdogan, envoie une lettre commune à une centaine d'homologues dans laquelle il écrit déplorer « l'inclination à utiliser cette situation pour mettre à l'épreuve la patience du monde islamique et sa conception de la liberté », ajoutant qu'aucune « liberté sur la terre ne peut être utilisée pour dégrader ou insulter des croyances, des valeurs ou des symboles sacrés[17] ». Pas un journal turc ne présente les caricatures dans ce pays qui, en 1997, a connu des violences provoquant la mort d'une trentaine d'intellectuels brûlés dans un hôtel de Sivas après la publication d'extraits des *Versets sataniques*.

Dans l'ensemble des États arabes et majoritairement musulmans, la presse condamne vigoureusement la publication des caricatures, quand elle ne dénonce pas un complot occidental, voire juif. Certains organes le font en publiant tout ou partie des caricatures : c'est le cas de *The Star, Al-Haq, Al-Anbat* et *Al-Liwa*. Des voix minoritaires, sans approuver ces dessins, provoquent leurs concitoyens et coreligionnaires à s'interroger sur les ressorts de leur mobilisation. C'est celle, par exemple, du quotidien égyptien *Akhbar Al-Yom* dont les 40 000 exemplaires sont déchirés avant d'être distribués. C'est celle, encore, de l'hebdomadaire jordanien *Shihane,* qui reproduit trois des douze caricatures accompagnées d'un article du rédacteur en chef Jihad Momani, « Musulmans du monde, soyez raisonnables » : « Qu'est-ce qui porte plus préjudice à l'islam, ces caricatures ou bien les images d'un preneur d'otage qui égorge sa victime devant les caméras, ou encore un kamikaze qui se fait exploser au milieu d'un mariage à Amman[18] ? » Menacé puis arrêté, l'auteur de ces lignes doit faire acte de contrition publique : « Oh, je demande à Dieu de me pardonner et je présente à tous mes profonds regrets pour la grossière erreur que j'ai commise sans le vouloir dans *Shihane,* dans mon enthousiasme à défendre notre religion et la vie du Prophète[19]. » Hachem Al-Khalidi rédacteur en chef d'*Al-Mehwar* est également poursuivi pour provocation et zizanie après requalification du chef d'accusation. En Algérie, trois journalistes sont licenciés et les directeurs des publications *Errisala* et *Essafir* mis en prison[20]. Un journaliste du quotidien *Annahar Al-Maghribia* est mis en examen au Maroc alors que *Tel Quel* dénonce les manifestations violentes[21] et que *Le Journal hebdomadaire* se dit la cible d'une campagne de dénigrement[22]. Au Yémen, État arabe dans lequel existe une presse d'opposition, des imams prêchent sur le caractère « licite » du meurtre de journalistes ayant « copié les ennemis de l'islam ». Trois rédacteurs en chef et un journaliste (*Al-Hourriya, Al-Raï Al-Aam* et *Yemen Observer*) sont arrêtés pour comparaître devant un tribunal

spécialisé dans les délits de presse. Ils voient s'élever contre eux l'influent cheikh Zindani qui réclame la peine capitale et ne leur pardonne pas d'avoir, selon lui, aidé les États-Unis à le placer sur la liste de l'ONU des soutiens du « terrorisme[23] ». Des poursuites ont également lieu contre des journaux en Inde, en Malaisie et en Indonésie. En Iran, aucun journal ne publie les caricatures.

7 Avec un retard souligné par les observateurs, George W. Bush, Jack Straw[24], Angela Merkel et Jacques Chirac condamnent les « violences » ainsi que les « provocations manifestes, susceptibles d'attiser dangereusement les passions[25] ». Le chancelier autrichien et président en exercice de l'UE, Wolfgang Schüssel, dénonce une « spirale des provocations » : « Ni les caricatures de Mahomet, ni la négation de l'Holocauste n'ont de place dans un monde où la cohabitation des cultures et des religions devrait être empreinte de respect. » La réunion des ambassadeurs des 25, à Bruxelles, se borne à un appel « au calme et au dialogue ». L'OSCE demande la fin des violences, en défendant une presse libre mais « responsable ». Ayant d'abord fait chorus, l'Italie se démarque de cet ensemble. Roberto Calderoli, membre influent de la Ligue du Nord et ministre chargé des réformes institutionnelles se présente devant les caméras de la seconde chaîne de télévision publique et se vante « de porter un tee-shirt avec les caricatures controversées de Mahomet[26] » en affirmant « défendre la liberté d'expression et les racines chrétiennes[27] ». Silvio Berlusconi exige la démission de son ministre et se montre rassurant vis-à-vis de la Libye où la situation est tendue. En arrière-plan : la dépendance italienne en matière de pétrole et de gaz, des contrats de construction dans le BTP, la question de l'immigration clandestine et le passé colonial. Cependant, le président du Sénat, Marcello Pera, considère qu'il serait « erroné de s'excuser auprès de fanatiques. [L'Italie] doit aussi faire preuve de fermeté si elle ne veut pas être vaincue ». Pour Gianfranco Fini, les événements illustrent des problèmes internes à l'État libyen et « le vrai problème, c'est la vague de

violence globale déclenchée par l'intégrisme islamique » ; le ministre italien des Affaires étrangères affirme aussi que, en Syrie ou en Iran, les violences ont été sinon « orchestrées » du moins « tolérées par les autorités[28] ».

8 Attendu par les États majoritairement musulmans, notamment l'Arabie Saoudite, un communiqué du Vatican qualifie ces caricatures d'« inadmissible provocation » susceptibles de heurter les sentiments religieux, en ajoutant que les actions violentes de protestation sont « déplorables ». Deux jours plus tard, L'*Osservatore Romano* met en balance deux droits « fondamentaux », la liberté d'expression et la liberté d'exercer sa religion, en expliquant que cette dernière est outragée si l'on se moque de la religion[29]. Cette position visant une « intolérance [...] des deux côtés » (Mgr Fitzgerald), limitant la liberté d'expression à la « dignité religieuse » et condamnant les « actions violentes », est à nouveau formulée lors de la visite du président du Conseil libanais, Fouad Siniora[30], premier responsable musulman reçu par Benoît xvi depuis le début de l'« affaire ». Les autorités romaines cherchent avant tout à favoriser l'apaisement, à l'image de Georges Marovitch, représentant du nonce apostolique à Istanbul qui, dans un premier temps, affirme que l'assassinat du père Santoro à Trabzon (Trébizonde) « n'a rien à voir avec l'affaire des caricatures[31] ». Les autorités turques ont, par ailleurs, dénoncé l'acte « d'une seule voix. "Nous condamnons avec force ce meurtre commis dans un lieu de culte et visant un homme religieux"[32]. » Le mot d'ordre du « dialogue », le souci de reconstruire des « ponts » en refusant toute réponse violente caractérise le discours de Benoît xvi qui reçoit le nouvel ambassadeur du Maroc près le Saint-Siège, le lendemain d'une manifestation violente organisée à l'appel d'une association musulmane qui a fait seize morts, dont un prêtre, dans l'État de Borno au Nigeria[33]. Mais le ton change de manière perceptible après ces assassinats et l'incendie de plus d'une dizaine d'églises dans le Nord du pays, suivis de représailles contre des musulmans et leurs mosquées dans le Sud. Le cardinal Angelo Sodano, secrétaire d'État, déclare

ainsi : « Si nous disons aux nôtres qu'il n'y a pas de liberté d'offenser, nous devons dire aux autres qu'il n'y a pas de liberté de nous détruire[34]. »

9 Sous la pression d'une partie de l'opinion, un boycott des produits danois est organisé dans certains pays et de grandes enseignes européennes ou nord-américaines tâchent de défendre leurs positions en affichant à l'entrée des magasins : « Nous ne vendons pas de produits danois. » Au Danemark même, les autorités disent craindre une escalade verbale et des affrontements entre « communautés[35] ». Le 7 février, Carsten Juste, rédacteur en chef du *Jyllands-Posten,* envoie une lettre rédigée en arabe et transmise à la presse algérienne par le biais de l'ambassade du Danemark à Alger : « Nous nous excusons pour le grand malentendu généré par la publication des caricatures qui ont représenté le prophète Mohammed et nourri des sentiments belliqueux à l'égard du Danemark. [...] nous présentons aujourd'hui nos excuses et nos profonds regrets pour ce qui vient de se produire et qui n'était nullement dans l'intention du journal. Ces caricatures ne visaient nullement à porter atteinte à la personne du Prophète ni à diminuer sa valeur, mais elles étaient proposées comme préambule à un dialogue sur la liberté d'expression dont nous sommes fiers dans notre pays[36]. » Le surlendemain, Flemming Rose est mis en congé pour une durée indéterminée (il reviendra à son poste l'année suivante).

10 Devant l'escalade, Kofi Annan, secrétaire général de l'ONU, Javier Solana, haut représentant de l'Union européenne pour les Affaires étrangères et Ekmeleddin Ihsanoglu, secrétaire général de l'OCI, ont signé le 7 février une déclaration commune exprimant leur « profonde préoccupation » : « La liberté de la presse implique responsabilité et jugement et doit respecter les croyances et les principes de toutes les religions, mais les actes violents récents dépassent les limites de la protestation pacifique[37]. » L'OCI a par ailleurs accepté d'organiser une rencontre avec des dirigeants danois en Arabie Saoudite afin d'apaiser la situation[38]. Mais les 9 et 10 février, la mobilisation ne faiblit

pas, tout en se concentrant sur certains points : Liban (une seconde manifestation, sans aucun débordement cette fois, exclusivement chiite et dirigée par le Hezbollah, au cours de laquelle Nasrallah affirme que « les musulmans sont disposés à verser le sang s'il le faut pour défendre la sacralité du prophète[39] »), Bangladesh, Turquie, Iran (où l'ambassade de France est prise pour cible[40]), Maroc et Pakistan, pays dans lequel les violences se prolongent durant une dizaine de jours[41]. La répression policière, la recrudescence du conflit entre chiites et sunnites en Irak marquée par la destruction du mausolée de l'imam Ali al-Hadi à Samarra, le silence soudain de dirigeants politiques, les paroles d'apaisement du secrétaire général de la Ligue arabe, Amr Moussa, la tournée au Proche et au Moyen-Orient du haut représentant de l'UE pour les Affaires étrangères, entamée le 13 février, la proposition de la Malaisie, qui occupe la présidence tournante de l'OCI, d'accueillir des rencontres annuelles entre dirigeants de différents pays pour désamorcer les ressentiments mutuels[42] permettent, sauf exception, de mettre un terme à la mobilisation dès la fin de la troisième semaine de février. Mais les séquelles sont profondes, notamment au Danemark où une réunion sur le « dialogue culturel et religieux » s'ouvre dans un climat de crispation[43].

11 Les manifestations rassemblent, au total, plusieurs dizaines de milliers de personnes chacune des trois semaines que dure la crise, de la Grande-Bretagne à l'Indonésie et de la Norvège à l'Afrique du Sud. À Londres, une manifestation « antiblasphème », animée par le Hizb al-Tahrir[44], déploie banderoles ou pancartes appelant à couper la tête des « infidèles » ; un sondage réalisé à la mi-février révèle que 40 % des musulmans britanniques souhaitent que la « charia » soit instaurée dans les zones du pays où leur communauté est majoritaire[45]. Pacifique ou limitée à une violence verbale en Europe, cette mobilisation provoque des victimes sur les continents africain et asiatique : des manifestations encadrées[46], orientées[47] mais aussi réprimées dans le sang en Afghanistan (10 morts), au Pakistan (5 morts) en Libye (11 morts[48]), en Somalie. Les accents

antisémites sont perceptibles dans certaines situations (Maroc, Grande-Bretagne et, surtout, Iran). La dégradation de deux églises reste un fait isolé lors de la première manifestation libanaise, les « responsables musulmans sunnites et chiites ont rapidement dénoncé ces actes[49] » et plus de trois cents personnes ont été interpellées dans des conditions troubles[50]. L'échelle est tout autre au Nigeria (80 morts), malgré la condamnation rapide des émeutes par le Conseil suprême nigérian des affaires islamiques[51]. Les autorités politiques de l'Iran et de la Syrie sont explicitement visées par Kofi Annan pour n'avoir pas su assurer la protection des représentations diplomatiques[52] européennes en dépit des conventions de Vienne de 1961 et 1963. Mais les protestations de l'UE ne s'accompagnent d'aucune de sanction[53].

12 La question des limites légales à la liberté d'expression et de la presse est posée à l'échelle internationale. Deux initiatives sont prises dans ce cadre. Afin de dénoncer la politique de « deux poids, deux mesures » qui prévaudrait dans les États d'Europe, le président iranien Ahmadinejad lance, par le vecteur du quotidien *Hamchari* en association avec la Maison de la caricature, un concours de caricatures sur la Shoah, qu'il continue de dénoncer comme un « mythe[54] ». Le président en exercice de l'Union européenne proteste, mais certaines publications du continent se disent prêtes à relever le défi de la publication. La Ligue arabe européenne, organisation musulmane belgo-néerlandaise, a, par ailleurs, posté sur son site internet des caricatures d'Anne Frank au lit avec Adolf Hitler[55]. Le principe de ce concours ne remporte cependant pas l'adhésion publique d'une majorité des membres de l'OCI. Cette instance, par la voix du Turc Ekmeleddin Ihsanoglu, choisit une autre forme de réplique en exprimant le souhait de faire adopter par les Nations Unies une législation interdisant toute atteinte aux religions[56]. Un flottement est perceptible. Le *Washington Post* critique avec vigueur une certaine presse : « Les journaux européens font la démonstration, non pas de leur amour de la liberté, mais de leur manque de sensibilité ou de

leur hostilité à la diversité grandissante de leurs sociétés[57] ». En Grande-Bretagne, quelques jours après le refus d'une majorité de députés britanniques d'adopter une loi contre l'incitation à la haine religieuse, les représentants de 650 mosquées se réunissent à Birmingham pour réclamer une loi visant à interdire toute publication d'une caricature de Mohammad[58]. En France, deux députés de la majorité présidentielle proposent d'introduire de nouvelles restrictions à la loi de 1881. À l'échelle de l'UE, les sept groupes politiques du Parlement de Strasbourg sont invités à voter sur un texte appelant à « ne pas abuser » de la liberté d'expression qui « incite à la haine religieuse ou qui divulgue des propos xénophobes et racistes[59] ». C'est dans le contexte de l'accouchement difficile du Conseil des droits de l'homme, voué à remplacer la commission éponyme de Genève (qui accueille des représentants de régimes autoritaires), que le débat décisif a lieu. Ambassadeur du Pakistan à l'ONU, Munir Akram prend l'initiative de déposer un amendement affirmant que « la diffamation des religions et des prophètes est incompatible avec le droit à la liberté d'expression ». La prise en compte des revendications de l'OCI est présentée comme une « ligne rouge dans la négociation » visant à la fondation du nouveau Conseil. Après étude du texte, cependant, les États de l'Europe et du continent nord-américain rejettent en bloc la proposition, l'estimant « inacceptable[60] ». Voyant son initiative laissée sans suite l'OCI décide, au terme d'une session tenue à Bakou, la création d'un Observatoire chargé de « surveiller les manifestations de l'islamophobie » et d'examiner, en coopération avec « les institutions compétentes de l'Union européenne » la possibilité d'instaurer des « programmes sur l'islam dans le cycle secondaire scolaire » en vue d'éclairer le monde sur « les valeurs de l'islam[61] ». Le dessin du contour de ces « valeurs » a fait et continue de faire l'objet de débats, notamment sur la chaîne de télévision al-Jazeerah ; aucune définition commune n'a été formellement établie.

En 2010, c'est sur la « toile » qu'une « affaire » éclate à la suite d'un concours de caricatures lancé par un internaute. Le 19 mai, la Haute Cour de Lahore ordonne le blocage du réseau social Facebook ainsi que celui du site internet YouTube – protestations et manifestations touchent le Pakistan comme l'Afrique du Sud, où le dessinateur Zapiro est pris à partie. Mais la force de mobilisation est entravée à la fois par les caractéristiques propres au medium et par la multiplication des représentations qui participent d'un mouvement de désacralisation.

Notes

1. Journal libéral de centre droit, il tire à 600 000 exemplaires quotidiennement (900 000 le week-end).

2. Truc O., « Kare Bluitgen. Celui par qui tout est arrivé », *Le Monde,* 16 février 2006.

3. Propos de Flemming Rose recueillis par Fouché Gw., « Le Danemark face au boycottage des pays arabes », *La Croix,* 31 janvier 2006.

4. Propos de Jens Kaiser recueillis par Fouché Gw., « Au Danemark, nouvelle et double polémique sur les caricatures », *La Croix,* 7 février 2006.

5. Truc O., « Douze dessins qui ébranlent le monde musulman », *Le Monde,* 5-6 février 2006.

6. Cité par Hivert A.-Fr., « Le Danemark empêtré dans des caricatures de Mahomet », *Libération,* 5 janvier 2006.

7. Publiant trois numéros par semaine, ce journal est proche du mouvement pentecôtiste engagé dans la lutte contre les persécutions des chrétiens dans le monde et la défense de l'État d'Israël. Sa diffusion est confidentielle puisqu'il tire à un peu plus de 5 000 exemplaires.

8. Les publications suivantes ont reproduit la totalité ou une partie des douze caricatures : *France-Soir* et *Charlie Hebdo* (France), *ABC* et *El Periodico* (Espagne), *La Stampa* et *Il Corriere della Sera* (Italie), *Blick* et *La Tribune de Genève* (Suisse), *De Volkskrant, De Telegraaf* et *NRC Handelsblad* (Pays-Bas), *Die Welt* (Allemagne).

9. « Les caricatures soulèvent la colère », *Le Courrier français du Tarn,* 10 février 2006.

10. Propos rapporté par Santi P., « Le choix des journaux européens », *Le Monde,* 3 février 2006.

11. Naïm M., « Dessins de Mahomet : les protestations s'étendent dans le monde musulman », *Le Monde,* 4 février 2006.

12. Paris G., « Émotion à Gaza et en Cisjordanie, où les Européens sont des “cibles” », *Le Monde,* 4 février 2006.

13. Naïm M., « L’Iran oriente contre l’UE la colère des musulmans », *Le Monde,* 8 février 2006.

14. Nougayrède N., « L’Iran met fin aux inspections de l’AIEA après le transfert du dossier à l’ONU », *Le Monde,* 7 février 2006.

15. « Les gouvernements européens appellent à la “responsabilité” », *Le Monde,* 5-6 février 2006.

16. Allouche J.-L., « Les dessins qui attisent la colère musulmane », *Libération,* 3 février 2006.

17. Semo M., « Caricatures : la Turquie, musulmane d’abord », *Libération,* 8 mars 2006.

18. Cité dans « Les esprits s’enflamment », *Montpellier Plus,* 3 février 2006. Propos repris et développé dans Naïm M. *et alii,* « Ils ont osé monter leur Prophète », *Le Monde,* 24 mars 2006.

19. Cité par Hénin N., « Ces journalistes arabes qui ont brisé le tabou », *Marianne,* 11-17 février 2006.

20. L’article 144bis-2 du code pénal algérien, adopté en juin 2001, prévoit « de 3 à 5 ans de prison ferme pour toute personne qui offense le Prophète et dénigre le dogme ou les préceptes de l’islam par voie d’écrit, de dessin, de déclaration ou de tout autre moyen ».

21. Garçon J., « Ces journalistes arabes pris à partie », *Libération,* 13 février 2006.

22. Beaugé Fl., « Rabat et Alger accusés de régler des comptes avec leurs opposants », *Le Monde,* 17 février 2006.

23. Shihab S., « À Sanaa, appels à condamner à mort », *Le Monde,* 24 mars 2006.

24. Lesnes C., « Londres et Washington solidaires des musulmans », *Le Monde,* 5-6 février 2006.

25. Propos de Jacques Chirac rapporté par Almaric J., « Caricaturale colère », *Libération,* 16 février 2006.

26. « Caricatures de Mahomet : plusieurs morts en Libye », *Libération,* 18-19 février 2006.

27. Le Nir A., « Le débat sur les caricatures reste tendu en Italie », *La Croix,* 23 février 2006.

28. « Mahomet embarrasse l’UE », *Montpellier Plus,* 8 février 2006.

29. De Gaulmyn I., « Le Vatican prend une position équilibrée sur les caricatures », *La Croix,* 8 février 2006.

30. De Gaulmyn I., « Le premier ministre libanais et le pape, pour la dignité religieuse », *La Croix,* 17 février 2006.

31. « Un prêtre italien tué par un fanatique musulman à Trébizonde », *Le Monde,* 7 février 2006. PERRIER G., « Le meurtrier turc du prêtre italien a été arrêté », *Le Monde,* 8 février 2006.

32. DE GAULMYN I., « Le P. Andrea Santoro était très apprécié en Turquie et à Rome », *La Croix,* 7 février 2006.

33. GUÉNOIS J.-M., « Un prêtre catholique tué au Nigeria », *La Croix,* 21 février 2006.

34. TINCQ H., « Le Vatican durcit le ton vis-à-vis de l'islam », *Le Monde,* 25 février 2006.

35. TRUC O., « Le Danemark craint que "l'affaire Mahomet" ne provoque des violences intercommunautaires », *Le Monde,* 3 février 2006.

36. « Lettre d'excuses de "Jyllands Posten" », *La Croix,* 10 février 2006. La date du 9 février est donnée par *Le Monde* (« Le journal danois s'excuse d'avoir publié les dessins », 10 février 2006).

37. « Caricatures de Mahomet : la colère s'étend dans le monde et fait des morts en Afghanistan », *Le Monde,* 9 février 2006.

38. TRUC O., « Le Danemark dépassé par une crise inédite », *Le Monde,* 7 février 2006.

39. NAÏM M., « Les chiites du Liban défilent et réclament des "excuses" », *Le Monde,* 11 février 2006.

40. « L'ambassade de France à Téhéran visée par des manifestants en colère », *Le Monde,* 12-13 février 2006.

41. « Quatre morts lors de manifestations violentes contre les caricatures », *Le Monde,* 16 février 2006. « 20 000 manifestants contre les caricatures du prophète Mahomet à Karachi », *Le Monde,* 17 février 2006.

42. DERON F., « La Malaisie prône un dialogue régulier entre monde musulman et Occident », *Le Monde,* 22 février 2006.

43. TRUC O., « Difficile reprise du dialogue interreligieux au Danemark », *Le Monde,* 12-13 mars 2006.

44. « Les diplomates tentent de désamorcer la crise alors que les musulmans continuent de manifester », *Le Monde,* 14 février 2006.

45. LANGELLIER J.-P., « 40 % des musulmans britanniques voudraient instaurer la charia chez eux », *Le Monde,* 21 février 2006.

46. AFP, Reuters, « La fièvre gagne le monde musulman : des morts à Kaboul et des rassemblements au Caire et à Alger », *Le Monde,* 8 février 2006.

47. « La Syrie accusée d'avoir infiltré des agents pour créer des troubles au Liban », *Le Monde,* 8 février 2006.

48. Bozonnet J.-J., « Onze manifestants tués par la police libyenne lors d'une tentative d'incendie du consulat d'Italie », *Le Monde,* 19-20 février 2006.

49. Naïm M., « Dessins de Mahomet : surenchère politique en Syrie et au Liban », *Le Monde,* 7 février 2006.

50. Naïm M., « Le ministre de la justice libanais ordonne une enquête après les troubles de Beyrouth », *Le Monde,* 9 février 2006.

51. « Des manifestants s'attaquent aux chrétiens et brûlent des églises dans le nord du Nigeria », *Le Monde,* 21 février 2006.

52. Nougaydède N., « Ambassade de Téhéran : Paris proteste », *Le Monde,* 15 février 2006.

53. Nougaydède N. et Truc O., « L'Europe gênée face aux attaques de ses ambassades », *Le Monde,* 14 février 2006.

54. Naïm M., « L'Iran répète que la Shoah est un "mythe" et publie une caricature », *Le Monde,* 15 février 2006.

55. Backmann R. et Guirchoun H., « Les dessins de la colère », *Nouvel Observateur,* 9-15 février 2006.

56. Naïm M. et Chipaux Fr., « De Gaza à Islamabad, jour de prières, jour de colère », *Le Monde,* 5-6 février 2006.

57. Cité par Lesnes C., « Washington accuse l'Iran et la Syrie d'exploiter la colère occidentale », *Le Monde,* 10 février 2006.

58. Thoraval A., « La presse britannique joue la prudence », *Libération,* 9 février 2006.

59. « Mahomet : l'UE consensuelle », *Montpellierplus,* 16 février 2006.

60. Cette citation et les précédentes sont rapportées par Bolopion Ph., « 57 pays musulmans veulent faire adopter par l'ONU un texte condamnant la "diffamation des prophètes" », *Le Monde,* 18 février 2006.

61. Cité par Naïm M., « Les pays islamiques veulent réduire le "fossé" avec l'Occident », *Le Monde,* 23 juin 2006.

Auteur

Dominique Avon

Professeur d'histoire contemporaine à l'université du Maine est spécialisé dans l'étude comparée des religions. Membre

du CERHIO et coordinateur du réseau de recherche interdisciplinaire DCIE (Dynamiques citoyennes en Europe), il est l'auteur de plusieurs ouvrages dont : *Les religions monothéistes* (Ellipses, 2009) ; *Un nouvel âge de la théologie ?* en co-direction avec M. Fourcade (Karthala, 2010) ; *Le Hezbollah. De la doctrine à l'action, une histoire du « parti de Dieu »* avec A.-T. Khatchadourian (Le Seuil, 2010).

Du même auteur

La caricature au risque des autorités politiques et religieuses, Presses universitaires de Rennes, 2010
Faire autorité, Presses universitaires de Rennes, 2017
Une école théologique à Fourvière ? *in Les jésuites à Lyon*, ENS Éditions, 2005
Tous les textes

© Presses universitaires de Rennes, 2010

Licence OpenEdition Books

Référence électronique du chapitre

AVON, Dominique. *« L'affaire des caricatures ». Chronologie et mise en perspective* In : *La caricature au risque des autorités politiques et religieuses* [en ligne]. Rennes : Presses universitaires de Rennes, 2010 (généré le 08 juin 2023). Disponible sur Internet : <http://books.openedition.org/pur/102906>. ISBN : 9782753567511. DOI : https://doi.org/10.4000/books.pur.102906.

Référence électronique du livre

AVON, Dominique (dir.). *La caricature au risque des autorités politiques et religieuses*. Nouvelle édition [en ligne]. Rennes : Presses universitaires de Rennes, 2010 (généré le 08 juin 2023). Disponible sur Internet : <http://books.openedition.org/pur/102831>. ISBN : 9782753567511. DOI : https://doi.org/10.4000/books.pur.102831.
Compatible avec Zotero

La caricature au risque des autorités politiques et religieuses

Ce livre est recensé par

Isabelle Saint-Martin, *Archives de sciences sociales des religions*, mis en ligne le 24 septembre 2012. URL : http://journals.openedition.org/assr/23441 ; DOI : https://doi.org/10.4000/assr.23441

La caricature au risque des autorités politiques et religieuses

Ce livre est cité par

Leone, Massimo. (2015) To be or not to be Charlie Hebdo: ritual patterns of opinion formation in the social networks. *Social Semiotics*, 25. DOI: 10.1080/10350330.2015.1080038